

LA CROIX

BIMENSUEL CATHOLIQUE DE DOCTRINE ET D'INFORMATION DU BÉNIN

50^{ème} année - numéro 665

1^{er} NOVEMBRE 1996 - 150 Francs CFA

NOUS N'AVONS PAS LE DROIT DE LAISSER LE MAL GANGRENER NOTRE PAYS

Du dimanche 20 au mercredi 23 octobre 1996 s'est réunie à l'Évêché de Porto-Novo, la Conférence épiscopale du Bénin pour se pencher sur la vie de nos Églises.

Précisons d'entrée que selon Vatican II, «la Conférence épiscopale est une assemblée dans laquelle les prélats d'une nation ou d'un territoire exercent conjointement leur charge pastorale en vue de promouvoir davantage le bien que l'Église offre aux hommes, en particulier par des formes et des méthodes d'apostolat convenablement adaptées aux circonstances présentes».

Éveilleurs de conscience qu'ils sont et convaincus de leur devoir d'être à l'écoute des événements et des interpellations de la vie de leurs peuples et de l'histoire de leur pays, nos Pasteurs de l'Église catholique du Bénin se sont, entre autres, penchés au cours de leurs travaux, sur la paix et la cohésion dangereusement menacées par une recrudescence de la violence qui s'installe non seulement dans les villes, mais



s'étend jusque dans les villages les plus reculés de notre territoire.

À l'issue de leur réflexion et une fois encore, ils se sont adressés, à travers un communiqué, aux fidèles laïcs chrétiens,

aux hommes de bonne volonté et à tous les Béninois et les Béninoises.

Dans ce communiqué que vous lirez à la page 6, les Évêques du Bénin ont choisi de nous entretenir sur le phénomène du

banditisme organisé et qui fait ravage dans le pays : vols à main armée, meurtres et aussi sur la vindicte populaire ou cette habitude de se faire désormais justice soi-même.

Pour en savoir plus, la rédaction de votre bimensuel catholique de doctrine et d'information «La Croix du Bénin» s'est rapprochée de Son Excellence Monseigneur Isidore de Souza, Archevêque de Cotonou, qui a bien voulu, au nom de la Conférence, nous accorder en exclusivité, l'interview ci-après :

La «Croix du Bénin» : Excellence, la criminalité «gratuite», l'insécurité grandissante et la violence ont malheureusement pignon sur rue aujourd'hui, au Bénin, notamment dans les villes comme Cotonou, Porto-Novo, Abomey, Parakou... et leurs banlieues. Alors les habitants s'inquiètent à juste titre :

(Lire la suite à la page 6)

A L'ÉCOUTE DU PAPE



LA JUSTICE DOIT SERVIR L'HUMANITÉ

(...) Les trois catégories éthiques primordiales que sont la justice, la charité et les droits de l'homme se fondent sur la valeur intrinsèque de la personne humaine, dont la dignité doit être respectée dans toutes les étapes de son existence, de la conception à sa fin naturelle. Cette dignité primordiale est aussi essentielle pour l'avenir de la nation tout entière, qui repose avant tout sur les personnes qui la composent et qui en sont la première et la plus importante richesse. Le principe de justice est à l'origine de la vie sociale et des droits de l'homme, car il permet la reconnaissance de l'égalité entre les citoyens et la convivialité au

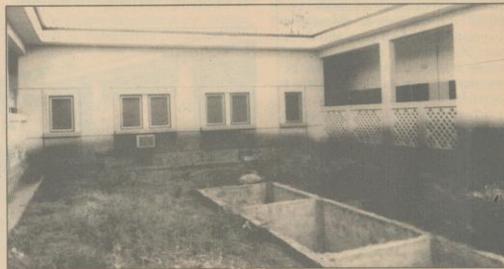
sein d'une société particulière comme entre les nations. On peut donc dire que ce principe est la valeur première du bien commun. Dans la mise en œuvre de ce principe, le législateur a pour fonction essentielle de protéger l'être humain et de lui garantir ses droits fondamentaux. Et, d'un autre côté, chaque citoyen doit sans cesse prendre conscience que tout acte personnel est à mettre en relation avec le bien commun et qu'il est l'expression de l'attention portée à ses frères en humanité.

La justice est donc en cela un service de la communauté humaine et une des façons premières de servir l'homme et de promouvoir les personnes. Elle ouvre la voie à la paix et à la sécurité (...)

Le futur de l'humanité ne peut être pensé que grâce à l'engagement de tous en faveur de la paix et de la justice. Il convient d'entendre sans cesse l'appel lancé par le Pape Pie XII à la veille de la Deuxième Guerre mondiale: «Rien n'est perdu avec la paix. Tout peut l'être avec la guerre. Que les hommes recommencent à se comprendre, qu'ils recommencent à traiter!» [Radiomessage «Une heure particulièrement grave» (24 août 1939) : AAS 31 (1939), p. 334].

Jean-Paul II
Vatican, 04 octobre 1996
Présentation des lettres de créance
du nouvel Ambassadeur des Pays-Bas

CONSTRUCTION ET RÉHABILITATION DE L'HÔPITAL DE PORTO-NOVO EN SOUFFRANCE DES RESPONSABILITÉS À PARTAGER



(Lire nos informations à la page 2)

EN MARGE DES ÉTATS GÉNÉRAUX DE LA JUSTICE

IL FAUT OUTILLER LES POPULATIONS POUR QU'ELLES S'EMPARENT DE LEURS DROITS ET LES DÉFENDENT

nous déclare M. Ismaël Tidjani Serpos, ministre de la justice, de la législation et des droits de l'homme dans une interview exclusive

(Lire nos informations à la page 7)

L'AUTRE... LE BENIN D'UN JOUR A L'AUTRE... LE BENIN D'UN JOUR A L'AUTRE... LE

COIN DU FIN LIMIER

DE LA GROGNE DES SYNDICATS



Les diverses séances de négociations entre le Gouvernement du Général Mathieu Kérékou et les syndicats ces derniers jours n'auraient pas porté leur fruit attendu. L'élaboration d'un budget pour notre pays sans entraîner la foudre des travailleurs. Pour nous permettre de sortir de ce cercle vicieux, il faudrait en amont commencer par chercher les mécanismes adéquats. Ensemble donc cherchons la formule des travailleurs de la fonction publique.



Le chapelet des mesures énoncées par le Gouvernement, loin d'atténuer la crise latente, a plutôt aiguisé l'instinct revendicatif des syndicalistes. «Ce Gouvernement vient de jeter le masque définitivement en nous narguant. Et nous saurons engager la riposte conséquente après une bonne concertation», lancent les uns. «Ce Gouvernement vient de consacrer un bras de fer avec nous. Les membres du Gouvernement ont trahi leur engagement», crient d'autres. «Le projet de budget gestion 97 n'est que la "logique" de la politique déprédatrice et ravageuse du tissu social orchestrée par les Institutions de Bretton Woods», s'indignent d'autres.

En vérité et au-delà de toutes considérations politiques, il se pose au Bénin aujourd'hui plus que jamais le problème de se donner les moyens de se libérer économiquement. Alors, des innovations qualitatives et quantitatives dans les politiques de choix de développement s'imposent pour notre pays afin de se passer des diktats de l'extérieur puisque c'est de cela qu'il s'agit en réalité. Le plus important aujourd'hui consiste à trouver les mécanismes pour accroître les richesses nationales afin d'acquiescer une autonomie financière plus conséquente. Peut-être la Conférence économique nationale aidera-t-elle à en trouver la formule, les aides financières ne venant qu'en appoint. Le vrai combat est à ce niveau pour tous les Béninois (autorités, travailleurs de tous ordres, étudiants...). Dans le contexte et l'environnement économique béninois d'aujourd'hui, il est amer de constater qu'aucun économiste ne peut prétendre élaborer un budget pour notre pays sans entraîner la foudre des travailleurs. Pour nous permettre de sortir de ce cercle vicieux, il faudrait en amont commencer par chercher les mécanismes adéquats. Ensemble donc cherchons la formule devant permettre un véritable développement endogène du Bénin en vue de la prise en charge de nous-mêmes par nous-mêmes. Et pour y parvenir, aucun effort et aucun sacrifice ne seront de trop. Du reste aucun développement durable ne se construit dans le désordre nourri à la source de l'égoïsme aveugle, de la démagogie, de l'ambition déréglée d'accéder ou de se maintenir au pouvoir à tout prix.

Basile René Sonanyon

CONSTRUCTION ET RÉHABILITATION DE L'HÔPITAL DE PORTO-NOVO EN SOUFFRANCE DES RESPONSABILITÉS À PARTAGER

On se souvient encore de ce fameux débat à l'Assemblée Nationale en juillet dernier au sujet des travaux de construction et de réhabilitation du Centre hospitalier départemental de l'Ouémé, l'hôpital de Porto-Novo. Ce fut à l'occasion des questions orales avec débats. Et en terme de débats, il y en a eu, et même des houles.

Des députés à l'Assemblée Nationale ont voulu obtenir du Gouvernement des

travaux en un délai de 18 mois a abouti au choix de l'Entreprise «ARTICO-80» avec un montant de base de 2.156.701.694 F CFA (cf. marché n° 866/MPRE/DC/DC-RE/SAM/FED du 27 novembre 1991).

Durant ce délai contractuel, a indiqué le Gouvernement, des perturbations de tous ordres ont été enregistrées et liées à l'augmentation du volume des travaux initialement prévus et à la lenteur observée

domicilié son compte et qui avait nanti le marché.

Vu le niveau déjà atteint par les travaux et avec le consentement de l'entrepreneur, l'Administration a décidé de payer directement les sous-traitants pour faire avancer la construction et la réhabilitation dudit hôpital. Ce qui a permis d'atteindre un taux d'exécution de près de 95%.

nous a-t-on contre de source bien informée, c'est que ce ne sont pas tous ceux qui, aujourd'hui, parlent du dossier de cet hôpital qui le maîtrisent vraiment.

Selon l'entourage de la direction de ministères, que le 25 janvier 1996 le maître d'ouvrage (MSPSCF) a procédé à la résiliation du contrat de l'entrepreneur.

LE PROCÈS DES DÉPUTÉS

Ici, les Honorables députés n'ont fait aucun cadeau aux entreprises nationales en général et à «ARTICO-80» en particulier.

Pour beaucoup de députés, les entrepreneurs locaux sont décevants : « nous faisons du nationalisme pour leur attribuer les marchés ; au lieu de faire diligence pour réussir, ils en profitent pour corrompre et créer d'autres cabinets... Ils transforment notre nationalisme en nationalisme coûteux... On est découragé en voyant ce que font les entrepreneurs... ».

Allant plus loin dans leur procès contre les entrepreneurs nationaux, les députés ont fini par souhaiter la création d'une commission d'enquête parlementaire pour vérifier la gestion de ce dossier. Des débats qui suscitent encore, à ce jour, frustrations et gênes dans l'entourage de l'entrepreneur où l'on estime qu'il ne faut pas mettre la charrie avant les boeufs. Car la vérité est têtue et, qu'on le veuille ou pas, elle finit par s'éclater.

LA RÉPLIQUE DE L'ENTREPRISE «ARTICO-80»

Nous ne sommes pas si médiocres qu'on veut le faire croire, rétorque-t-on à la direction de «ARTICO-80».

A preuve, c'est nous qui avons réalisé en six (6) mois le pavillon présidentiel pour la Francophonie. Par ailleurs, tout contrat suppose au moins deux (2) parties en présence. Le moins qu'on puisse affirmer, nous a-t-on confié de source bien informée, c'est que ce ne sont pas tous ceux qui, aujourd'hui, parlent du dossier de cet hôpital qui le maîtrisent vraiment.

Selon l'entourage de la direction de l'Entreprise «ARTICO-80», l'opinion publique et surtout les députés ne savent certainement pas que les problèmes de l'hôpital de Porto-Novo sont beaucoup plus d'ordre conceptionnel qu'on ne l'imagine.

De sources bien informées, le dossier de base de la construction et de la réhabilitation de l'hôpital de Porto-Novo n'aurait pas pris en compte tous les aspects techniques du projet. Il n'aurait pas non plus été élaboré par l'entreprise, ni par un bureau

"LA CROIX DU BENIN" Nous remercions tout spécialement les personnes qui souscrivent un Abonnement de Soutien 5000 à 8000 F CFA (50 à 80 FF)
Abonnement de Bienfaiteur 10.000 à 15.000 F CFA (100 à 150 FF)
Rédaction et Abonnements Abonnement d'Amis 20.000 F CFA et plus (200 FF)
"LA CROIX DU BENIN" Abonnement d'adresse 100 F CFA
B.P. 105 - Tél. (229) 32-11-19

CONDITIONS DE RÉSILIATION DU MARCHÉ

Faut-il le rappeler ? Le projet de construction et de réhabilitation de l'hôpital de Porto-Novo a démarré en novembre 1991 sur une subvention du Fonds européen de développement (FED). C'est l'oeuvre d'un bureau d'étude grec ADK (Aronis - Drettas - Karlaftis) qui s'est vu attribuer le marché suite à un concours d'architectes. Le contrat signé avec ledit bureau lui confiait une mission complète à savoir, la conception architecturale et le suivi de la réalisation des travaux.

A en croire M. Nadé Dangou et Mme Marina d'Almeida Massougoudji respectivement ministre de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme (MEHU) et ministre de la Santé, de la Protection Sociale et de la Condition Féminine (MSPSCF) représentant le Gouvernement à ces débats, l'appel d'offres en vue de la désignation de l'entreprise devant réaliser



Nouveaux locaux de l'hôpital en construction.

"LA CROIX DU BENIN" Nous remercions tout spécialement les personnes qui souscrivent un Abonnement de Soutien 5000 à 8000 F CFA (50 à 80 FF)
Abonnement de Bienfaiteur 10.000 à 15.000 F CFA (100 à 150 FF)
Rédaction et Abonnements Abonnement d'Amis 20.000 F CFA et plus (200 FF)
"LA CROIX DU BENIN" Abonnement d'adresse 100 F CFA
B.P. 105 - Tél. (229) 32-11-19

TARIFS D'ABONNEMENTS par Avion

COTONOU (République du Bénin)
Compte : C.C.P. 12-76
COTONOU

Directeur de Publication
BARTHÉLEMY ASSOGBA CAKPO

Dépôt légal n° 816
Tirage : 4.700 exemplaires

IMPRIMERIE NOTRE-DAME • TÉL. (229) 32-12-07 — COTONOU (REPUBLIQUE DU BENIN)

L'AUTRE... LE BENIN D'UN JOUR A L'AUTRE... LE BENIN D'UN JOUR A L'AUTRE... LE

d'études béninois. Il est bel et bien l'œuvre du bureau d'étude grec ADK (Aronis-Dretas-Karlaptis). Au cours donc des travaux, certaines difficultés sont apparues mais qui auraient pu être évitées si le projet avait été conçu dans des conditions requises.

En effet et selon les mêmes sources :

1 — La désignation du Bureau de Contrôle d'Assurance est intervenue curieusement quatre (4) mois après le démarrage des travaux, empêchant ainsi l'entreprise de travailler en l'absence de ce Bureau de contrôle et dont la désignation est du ressort exclusif de l'Administration.

2 — Il a fallu attendre près d'un semestre avant de voir régler le problème d'optimisation des fondations par rapport au dossier de base du marché. C'est-à-dire qu'après le démarrage, les bailleurs de fonds ont estimé qu'on peut diminuer les fondations initialement prévues par le Bureau d'études A.D.K.

3 — L'ignorance totale par le marché de base de la nécessité de dispositifs de Sécurité-Incendie, envisagés deux (2) ans après le démarrage des travaux.

4 — "Le dossier de base tel que conçu pour le lot climatisation est irréalisable car les types des appareils prévus sont obsolètes. L'entreprise «ARTICO-80» s'est vue obligée de refondre complètement le dossier de climatisation en se référant aux normes en vigueur élaborées par l'Organisation Mondiale de la Santé (O.M.S.) (cf P.V. du 27 avril 1993)". Cette situation a duré plus d'un (1) an avant d'être tranchée.

5 — Un ordre de service donné neuf (9) mois après le démarrage des travaux commande d'exécuter en lieu et place des dalles hautes inclinées des dalles planes en vue de permettre une extension en étage des blocs d'hospitalisation. Ceci a pour objectif de permettre de doubler la capacité d'accueil de l'hôpital à moindre coût dans l'avenir.

6 — Il a fallu attendre plus d'un (1) an pour connaître les équipements à installer avant de pouvoir entreprendre les travaux de modification dans tous les bâtiments techniques, et les réservations nécessaires pour leur pose. C'est le lieu de rappeler que l'entreprise n'a réalisé que les travaux des bâtiments. Les équipements répartis en trois (3) lots ont été assurés par des sociétés étrangères. Ce qu'il ne faut pas confondre avec nos prestations.

7 — Treize (13) mois ont été pratiquement nécessaires à l'Administration avant qu'elle ne décide de la réalisation des travaux d'amélioration du bâtiment 29 dont les études de base ont été reprises par une nouvelle expertise de SOCOTEC pour sauvegarder cet ancien bâtiment destiné à abriter les services de la Maternité et de la Gynéco-Obstétrique.

8 — Le même délai s'est écoulé avant qu'elle ne résolve le problème des galeries 22 à 28 qui devraient relier le bâtiment 29 au bâtiment A par l'aménagement d'une rampe avec possibilité d'utiliser un chariot pour transporter des malades, ce qui n'était pas initialement prévu.

9 — Pratiquement le même délai de plus d'un (1) an s'est écoulé pour que l'Administration décide de la modification du bâtiment Z.

10 — Il lui a fallu deux (2) ans après le démarrage des travaux pour se rendre compte qu'il faut carrelar les murs de la salle d'opérations du bâtiment A (Bloc obstétrical).

11 — La même inertie a été déplorée en ce qui concerne la résolution du problème des enduits tyroliens et des appuis fenêtres de tous les bâtiments.

12 — Un délai de quatre (4) ans après le démarrage des travaux s'est écoulé avant que ne fut résolu le problème des transformateurs. Ceux prévus au dossier de base par le Bureau d'Etudes A.D.K. étaient de 20 KVA, alors que la puissance électrique du réseau de la S.B.E.E. à Porto-Novo ne pouvait prendre que des transformateurs de 15 KVA.

13 — Des plans d'exécution sont restés en souffrance pendant plus de six (6) mois avant d'être approuvés.

14 — Les demandes d'exonération pour fournitures importées sont examinées à contre-temps. Certaines ont connu quinze (15) mois dans le circuit administratif avant d'être satisfaites.

15 — Des délais supplémentaires sont accordés avec des effets rétroactifs qui ne tiennent aucun compte des délais qui se sont écoulés avant qu'ils ne soient consentis.

16 — Des plans des aménagements extérieurs sont modifiés à tout bout de champs.

17 — Des modifications de clôture sont intervenues sept (7) mois après le démarrage des travaux. Elles ont complètement changé les modèles de clôture initialement prévus.

18 — Le déplacement du bâtiment Y (Entrée Tri - Admission) a été ordonné deux (2) ans après le démarrage des travaux. Ceci a engendré des démolitions de fondations déjà exécutées et le ripage du bâtiment sur un autre emplacement.

19 — Trois (3) ans après le démarrage des travaux, des équipements ont été livrés dont la pose sans les bâtiments P et Q a nécessité d'importants travaux de recollement dont de meilleures dispositions auraient permis de se passer, alors que lesdits bâtiments ont été déjà peints et réceptionnés.

La liste des contraintes enregistrées dans l'exécution de ce projet est encore assez longue. Et si, selon les personnes avisées en ce qui concerne les règles qui régissent les entreprises de construction et des travaux, toutes ces modifications ont été ordonnées par l'Administration (le Gouvernement) pour améliorer et rendre plus fonctionnelles les infrastructures, il lui revient l'obligation d'endosser la responsabilité et de ne pas rendre coupable l'Entreprise «ARTICO-80». Cette dernière, loin s'en faut, n'a fait que subir d'énormes préjudices dans cette situation dont elle n'est nullement responsable. Cette analyse est confirmée dans les rangs de responsables de l'entreprise en ces termes: "Ces difficultés auraient pu être évitées si le dossier était bien conçu... Nous avons, par de multiples correspondances, attiré l'attention de l'Administration sur les dérapages que nous avons enregistrés — et qui sont du fait de

l'Administration — et les contenus des divers procès-verbaux de réunions de chantier en font largement cas. Mais notre calvaire à commencer suite à la réponse à une lettre que nous avons reçue de l'Administration, lettre par laquelle on nous rendait responsables de tous les problèmes vécus sur le chantier...".

C'est la réponse à cette lettre — avec la rigueur contractuelle nécessaire — qui, selon «ARTICO-80», a fait déclencher contre elle, une hostilité sans merci, la décision de fermeture de l'entreprise et la résiliation du marché le 25 janvier 1996. Mieux, des consignes seraient données partout, affirme-t-on au niveau de l'entreprise, pour bloquer toutes ses activités, y compris le projet de dragage de sable qu'elle aurait initié avec les Hollandais pour le Port Autonome de Cotonou.

LA POSITION DES TECHNICIENS DE L'ADMINISTRATION

De l'avis de certains responsables techniques de l'Administration impliqués dans la gestion de ce dossier, "si le problème de l'hôpital de Porto-Novo n'avait pas été politisé, cet ouvrage serait déjà mis en service". Et ils ajoutent: "la précipitation d'inaugurer l'hôpital avant les élections présidentielles a poussé certaines Autorités d'alors à aller très vite à la résiliation alors que, si la vitesse reconnue "très lente" de l'entreprise était maintenue, les travaux seraient achevés depuis avril dernier. Ce n'est donc pas trop juste d'affirmer que les entrepreneurs nationaux sont décevants... Ils ne sont en rien différents de ceux de l'Europe et d'ailleurs. Avouons-le, le projet de l'hôpital a été mal goupillé dès la base et c'est cela qui continue de porter préjudice aujourd'hui à la population de Porto-Novo...".

Et ce n'est pas un secret pour personne. Tout projet de cette envergure est confié à un architecte, un Bureau de contrôle technique, une entreprise. Et la procédure du choix de chaque intervenant est connue, même si le financement provient d'une subvention...".

LA QUESTION DES BAILLEURS DE FONDS: VÉRITABLE CAUCHEMAR

Subvention. Voilà le mot. C'est en son nom que tout se fait. Les critères d'adjudication ou d'attribution des marchés sont connus. Mais parfois, les contraintes de financement et souvent poussées par le souci de ne pas perdre les subventions obligent nos autorités à se plier aux injonctions du bailleur de fonds, malgré leur réserve sur la rigueur et le sérieux de leurs propositions. Et c'est ce qui, vraisemblablement est arrivé à l'hôpital de Porto-Novo. Les techniciens de l'Administration ne cachent d'ailleurs pas leur déception: "Nous avions dit que l'entreprise choisie ne pourra pas aller au bout des travaux en raison du prix trop bas qu'elle a fait et qui ne correspond pas à la réalité sur le terrain. Mais au nom du principe "l'Entreprise la moins disante", le bailleur a exigé ce choix. Aujourd'hui, les conséquences sont là... Il semble que la même situation vient de se présenter pour le projet de construction de la route Inter-Etat Cotonou-Hilla-Condji par le même bailleur de fonds avec une autre entreprise de la place.

Il convient ici bien de jeter un regard critique sur les éléphants blancs sous le règne du Parti de la Révolution Populaire du Bénin (PRPB), ces chantiers inachevés (une trentaine) et abandonnés sur le territoire national, voués aujourd'hui à la dégradation par manque de complément de financement et ce pour les mêmes causes dans la plupart des cas. Une question de conscience face à la souveraineté nationale se pose alors: Est-on toujours obligé de se plier aux volontés des bailleurs de fonds au mépris de toute dignité et de tout intérêt national? La question est d'importance surtout lorsqu'on se rend compte du poids de certains bailleurs dans les négociations des marchés: la loi du tout ou rien.

UNE ERREUR FATALE

A l'analyse et pour le cas de l'hôpital de Porto-Novo, n'aurait-on pas pu laisser l'entreprise achever les travaux, quitte à la poursuivre par la suite pour les pénalités voire des questions juridiques?

Le plus inquiétant aujourd'hui est que, au risque de se détériorer, plus d'un milliard de matériels médicaux attendent enfermés dans des magasins sans aucune garantie de conservation.

LES DESSOUS DES MARCHÉS PUBLICS

Le dossier de l'hôpital de Porto-Novo pose, à la vérité et en entier, le problème de la moralisation de la vie publique. Il met à nu le peu de sérieux et de rigueur qui caractérise la signature de bon nombre de marchés publics. Ce dossier, parmi tant d'autres, permet de comprendre jusqu'où certains calculs politiques peuvent conduire le pays. Dans le cas d'espèce, les calculs électoralistes sont à dessein mis à contribution: promesses farineuses, exhibitionnisme, des poses de premières pierres en cascades, pour des travaux dont on n'a parfois pas encore bouclé les financements, des inaugurations de chantiers non achevés...

Les députés ont bien raison de demander à faire la lumière sur les vrais mobiles de la résiliation de ce contrat avec «ARTICO-80» afin de mieux situer les responsabilités.

A QUI LA FAUTE...?

Le moins qu'on puisse affirmer pour l'instant et sans grands risques de se tromper est que nos autorités, face à des subventions perdent trop souvent et facilement les pédales et n'arrivent plus à voir à long terme l'intérêt supérieur de la Nation et ce pour des raisons innovées et innovables. Une prise de conscience en ce domaine est plus nécessaire. Il est grand temps d'y travailler en vue d'éviter à nos populations des souffrances évitables.

Aujourd'hui, le problème n'est plus de savoir qui a raison ou qui a tort, mais de travailler ensemble en vue d'une mise en service rapide de l'hôpital de Porto-Novo. La santé des Béninoises et Béninois et surtout des Ouéménois en dépend. La santé pour tous en l'an 2000 aussi.

Guy Dossou-Yovo et
Alain Sessou

CHRONIQUE DES TEMPS ANCIENS

CULTURE

TRAITE NÉGRIÈRE, RÉALITÉS GUERRIÈRES ET REGARD DES NAGO DE KIKÉLÉ SUR LES BLANCS DU XVII^e AU XX^e SIÈCLE

INTRODUCTION

À 7 km environ de Basila dans le Département de l'Atacora, Kikélé : c'est un village nago de taille modeste, d'environ un millier d'âmes.

Né aux environs du XVII^e siècle en pleine période de la traite négrière, il fut témoin à sa manière des razzias destinées au ravitaillement de cette dernière en esclaves. Il en a été marqué au point qu'il en a conçu une profonde amertume qui n'a pas été sans influencer son regard sur les Blancs.

*
* *

Les Nago de la région de Kikélé, Manigri, Igbo-Makro ont été l'objet de visées militaires des Shamba du Togo, des Bariba du Borgu, des Fon d'Abomey, etc. L'un des objectifs de ces invasions ou incursions est la recherche d'esclaves pour alimenter la traite atlantique dans les ports négriers côtiers dont Ouidah en particulier.

Dans ce contexte de tourmente en ces temps d'épreuves douloureuses, les Nago de Kikélé ont fortifié leur localité qu'ils ont placée sous la protection de puissantes forces occultes. C'est à cette double disposition que les habitants attribuent l'invulnérabilité du village qui n'a jamais succombé à une attaque militaire.

Bien que Kikélé n'ait pas eu, à en croire les détenteurs des sources orales, à souffrir de ces guerres, ses habitants en ont souffert moralement. En effet, la peur que ces hostilités guerrières engendraient n'était guère de nature à les laisser vivre en paix.

Ces derniers, même s'ils détestaient et méprisaient les responsables de ces razzias, en voulaient davantage aux acquéreurs d'esclaves, les négriers blancs. Le raisonnement est, en fait, simple : si les souverains qui faisaient la chasse aux esclaves ne trouvaient pas d'acquéreurs en la personne de ces Blancs, ils ne s'y adonneraient pas ou ne s'y adonneraient pas aussi intensément, et les régions considérées comme des réservoirs d'esclaves vivraient en paix, de façon absolue ou tout au moins relative; par conséquent, ceux qu'il faut condamner en priorité sont les Blancs dont les gens de la région entendaient parler et qu'ils ne connaissaient d'ailleurs que par ouï-dire.

C'est dans cette optique, sur la base d'une appréciation de ce genre, que les Nago de Kikélé en sont arrivés à détester les Blancs qui achètent des Noirs pour les maltraiter selon les uns, les manger selon d'autres. Les rumeurs se donnaient libre cours à l'époque.

Déjà, à l'époque précoloniale, ils avaient toujours souhaité ne jamais avoir un jour le moindre contact avec ces Blancs. Quand, dans les dernières années du XIX^e siècle, les Français ont vaincu de façon retentissante Abomey qui était l'un des épouvantails des Nago de la région, les habitants de Kikélé en ont été consternés. La victoire de ces «hommes méchants»

que sont les Blancs signifie qu'ils sont encore plus dangereux que les armées du Danhomè.

Peu après, ils apprennent que ces Blancs commencent par circuler dans le pays et qu'il n'est pas exclu qu'ils arrivent un jour chez eux. Inquiets et perplexes, ils sollicitèrent le concours de leurs divinités, notamment Buku et Guidimanlaku, et enterrent des amulettes pour que les Blancs ne mettent jamais pied chez eux, que ceux d'entre eux qui viendraient n'y reviennent plus jamais une fois repartis, et que leur culture, notamment à travers l'école, ne s'implante pas chez eux.

De façon fortuite ou prophétique, l'on constate qu'il y a eu effectivement peu de Blancs qui arrivaient à Kikélé et que les rares qui ont pu y arriver sont repartis sans plus jamais y revenir ; que l'école n'y a été implantée que tardivement et que peu de cadres supérieurs en sont sortis.

La jeunesse d'aujourd'hui, inquiète, a fini par se plaindre auprès des personnes âgées qui, compréhensives, ont procédé au désenvoïement du village et apporté l'antidote à certains gris-gris répulsifs. Il y a de cela moins d'une décennie.

CONCLUSION

Cet essai sommaire nous apporte des enseignements sur trois points :

1°) Les populations, à l'instar des habitants de Kikélé étaient, en fait renseignées sur le mécanisme du fonctionnement de la traite négrière et des désastres qu'elle occasionnait.

2°) Les attitudes collectives concernant la part de responsabilité attribuée par les populations aux négriers et à ceux qui les ravitaillent en esclaves.

3°) Une incidence jusqu'ici insoupçonnée de la traite atlantique sur les mentalités, ce qui n'a pas manqué d'influer sur le regard que les gens de Kikélé ont projeté sur les Blancs. Cela signifie tout simplement que tout est loin d'avoir été dit sur la traite atlantique.

NOTES

Il n'existe aucun écrit sur cette question. Aussi, nous sommes-nous contentés des informations recueillies auprès des traditionalistes suivants, tous originaires de Kikélé :

— ASSOUMAN Aboudou, né vers 1956, cultivateur appartenant au clan du fondateur, demeurant au quartier Idibuka.

— BALOGOUN Imorou, né vers 1926, guérisseur traditionnel, quartier Ilélakou.

— BALOGOUN Soulé Boni, né vers 1929, cultivateur, quartier Ilélakou.

— IDRISOU Chabi Ota, né vers 1921, cultivateur, quartier Isonkpoodé.

— IDRISOU Soulé, né vers 1921, Cultivateur, quartier Ashanti.

A. Félix Iroko

PREMIER CAMP DES PETITS SEMINARISTES DU DIOCÈSE DE DASSA-ZOUMÉ

Les petits agneaux du troupeau de Dassa sous la houlette du Seul vrai Berger tinrent leurs premières assises à la paroisse de Savè du vingt au vingt-huit du mois de juillet 1996.

Ils eurent d'abord à réfléchir sur eux-mêmes puis, ils prirent pied dans plusieurs régions de Savè pour se faire découvrir et surtout pour connaître les réalités que vivent les populations de ces milieux, leur degré de foi à travers leurs actes et les difficultés que rencontrent nos pasteurs sur le champ du Seigneur.

"La moisson est abondante et les ouvriers sont peu nombreux. Prions donc le Maître de la moisson d'envoyer des ouvriers à sa moisson".

Autrefois, l'appel du Seigneur était vocal. On entendait donc sa voix et on voyait les signes. Il appelait par l'intermédiaire des prophètes. Mais aujourd'hui, l'appel est plus personnel, silencieux et spirituel. Il se fait par le retentissement, au fond du cœur de l'homme, d'un désir pressant d'accomplir un acte bon. Le séminariste est donc un simple homme, un baptisé comme tout autre baptisé qui a reçu l'appel du Seigneur en vue d'une mission plus particulière dans l'Église de Dieu. Pour atteindre notre idéal, il doit exister entre nous, séminaristes, la concorde et l'humilité comme nous l'enseigne l'épître aux Philippiens (2, 1-11). L'homme étant un "esse ad" qui tend vers la perfection, ce qui différencie le séminariste des autres n'est rien d'autre que sa culture intérieure privée dans la prière, la franchise, la lucidité et l'honnêteté. Il doit, à tout instant de sa vie, lutter contre les ennemis de la raison à savoir la folie et la passion. Il lui est enfin incontournable de marcher selon les principes d'une bonne moralité car, comme le disait M. Issa Ba-Tchabi, professeur de philosophie en retraite à Savè, "les mots véhiculent en eux le bien ou le mal selon l'usage que l'homme en fait".

Sous la conduite du Réverend Père Léonard Tchobo, aumônier des séminaristes, nous étions devenus nous aussi des hameçons par lesquels le Puissant pêchera d'autres jeunes. Nos actions, nos paroles mais aussi le sens du respect qui se lisait sur nos yeux montraient qui nous sommes. Notre message s'adressait surtout aux jeunes, avenir de notre pays, avenir de l'Église universelle. Il insistait sur la foi, la prière, l'obéissance aux parents et le travail libérateur. Seule la prière dans la foi peut aider les jeunes préoccupés par la vie mondaine à déceler le vrai appel qui est le leur. En obéissant aux parents, ils apprennent à avoir la crainte du Seigneur. Les parents ont donc le devoir de bien éduquer leurs enfants, de leur apprendre à bien travailler car n'entre pas au séminaire qui paresse. Dans ces régions où le taux de scolarisation est bas, les séminaristes invitaient avec insistance les parents à envoyer leurs enfants à l'école, clé d'accès à toute institution. Ces parents doivent former un foyer paisible où le père écoute la mère et réciproquement. La tolérance et les bonnes manières éducatives pour le bien de leurs enfants doivent les préoccuper.

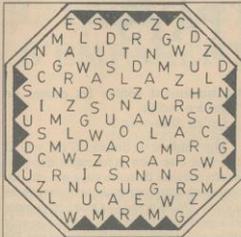
L'enfant étant à l'image de Dieu par l'intermédiaire des parents, il est comme une cassette sur laquelle on enregistre des chansons. Il voit et garde les actes de ses parents afin d'agir comme eux à l'avenir. Il serait donc un fiasco pour la société si les parents étaient ignorants et intolérants. D'ores et déjà sont libérés les enfants qui ont peur d'annoncer leur vocation à leurs parents et, ceux dont les parents constituent des entraves à leur entrée au séminaire, car ils ont maintenant à cœur les paroles du pauvre Job: "Le Seigneur a donné, le Seigneur a ôté; que le nom du Seigneur soit béni" (Job 1, 21). Il faut que s'accomplisse en nous la volonté de Dieu.

Puisse le Seigneur nous conduire dans sa vérité.

Arnaud-Gaston Adinst

UN PEU DE DISTRACTION

OCTOGONE DES ÉTATS



Dans cette grille se dissimule un état d'Afrique.

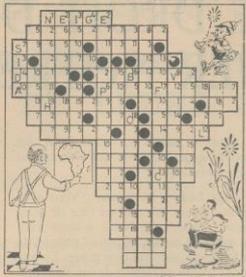
Pour le découvrir, rayez toutes les lettres qui sont inscrites 8 fois dans la grille, puis, horizontalement, repérez une à une dans un ordre logique, les 8 lettres constituant le mot-clef.

(Réponse en page 10)

GRILLE D'AFRIQUE À DÉCODER

Dans la grille, les lettres ont été remplacées par des chiffres. Un même chiffre représente toujours la même lettre.

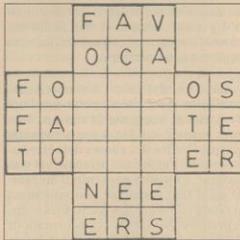
En vue de faciliter les recherches, quelques lettres décodées sont déjà inscrites dans la grille.



(Réponse en page 10)

LA CROIX

Saurez-vous achever la grille de façon à obtenir six mots croisés de 7 lettres chacun ?



(Réponse en page 10)

BONNE SANTÉ

UN GEL CONTRE L'IMPUISSANCE

Encore du nouveau dans le traitement de l'impuissance masculine : cette fois, il s'agit d'un gel à appliquer directement sur le pénis. Présenté par l'équipe du Pr Adel Gomaa, de l'université d'Assiout (Égypte), ce gel, un cocktail de vasodilatateurs,

s'est révélé efficace, notamment chez les patients souffrant d'impuissance d'origine psychogène.

Un autre gel, l'alprostadil, a été présenté lors du dernier congrès annuel de l'American

urological association. Ce gel s'introduit dans l'urètre grâce à un applicateur jetable. Selon ses promoteurs, il a montré son efficacité sur des impuissances de causes diverses (vasculaire, diabétique, etc.).

TRANSMISSION MÈRE-ENFANT DU SIDA : ÉCHEC DE LA PRÉVENTION

La transmission du virus du sida de la mère à l'enfant au moment de l'accouchement est un problème crucial, notamment en Afrique. C'est pourquoi le Dr Robert J. Biggar a imaginé une méthode simple et peu coûteuse qui consiste à effectuer un nettoyage antiseptique (à la chlorhexidine) du vagin au début du travail et toutes les quatre heures, jusqu'à la délivrance.

Testée au Malawi sur près de 8.000 femmes, la méthode du Dr Biggar s'est avérée inefficace. Il y a eu autant de contaminations chez les nouveaux-nés dont les mères avaient été traitées que chez les autres. Mais le Dr Biggar ne renonce pas pour autant à sa méthode : il pense que le nettoyage n'a pas toujours été effectué correctement par un personnel débordé ou que la solution antiseptique n'était peut-être pas assez concentrée.

VRAI OU FAUX ?

Dormir plus de huit heures par nuit est-il un signe de maladie ?

FAUX. Les recommandations en matière de sommeil font souvent référence à cette sacro-sainte période de huit heures. Mais chaque individu a son propre rythme de sommeil, qu'il faut respecter à tout prix.

Ainsi, environ 75% des personnes estiment que de six à huit heures de sommeil leur sont nécessaires et suffisantes pour se reposer. D'autres, plus rares, affirment que trois ou

quatre heures font largement l'affaire. Enfin, 20% des personnes ont besoin de neuf, voire de dix heures de sommeil, pour pouvoir faire face aux obligations de la journée, sans que cela n'ait rien de pathologique.

Passer une nuit de dix heures n'est donc aucunement le signe d'une maladie. Mais si, durant la journée, surviennent des « coups de pompe » fréquents et des envies de dormir

irrépressibles, il faut alors évoquer un trouble qu'on nomme la narcolepsie. Cette maladie se caractérise par des accès brusques de sommeil qui peuvent survenir en toutes situations. Ainsi, une personne atteinte de narcolepsie pourra s'endormir à un feu rouge au volant de sa voiture ou piquer brutalement de la tête sur la table au cours d'un repas.

Claire Vloignier

FAÇONS DE PARLER

DES MOTS BIEN ÉCRITS

Foi... FOI.

Du latin *fides* (engagement), la foi relative à une croyance s'écrit **FOI**. Il y a aussi les expressions : *de bonne foi, sur la foi de, ni foi ni loi...* toujours **FOI**.

A ne pas confondre avec les homonymes : *fois* (**FOIS**) et *foie* (**FOIE**). Une fois, deux fois, trois fois, etc. Et l'organe, le foie (**FOIE**), sécrèteur de la bile.

Une fois, la foi, et le foie : trois homonymes à bien écrire.

POUR BIEN PARLER

A propos du verbe rêver.

En règle générale dans le sommeil on rêve d'une chose ou de quelqu'un mais on ne rêve jamais « à une chose » ou « à quelqu'un ».

Cependant, si le verbe rêver signifie : réfléchir, songer ou penser à, la formulation rêver à devient correcte. Ainsi on peut dire : *J'ai rêvé à mes vacances.*

Il existe aussi la tournure rêver sur, en d'autres termes : méditer profondément.

Par exemple, on peut rêver longtemps sur une affaire.

JEU DE MOTS

C'est à la fois un véhicule de transport; une conjonction; une partie d'un entier; un gobelet.

Quatre homonymes à trouver.

Réponses : Conjonction : **car** (**CAR**).

Un véhicule : **car** (**CAR**), abréviation d'autocar.

Un gobelet : **quart** (**QUART**).

La partie d'un entier : **quart** (**QUART**).

DES MOTS D'AUJOURD'HUI

A propos du sigle américain : **CD-ROM** (Compact Disc Read only Memory), l'Académie française vient de décider de remplacer ce sigle **CD-ROM** en deux mots par le terme **céderom** en un seul mot.

En effet le sigle **CD-ROM** (devenu terme en soi, comme radar ou laser) logiquement en français doit être écrit en un seul mot avec la même prononciation : **céderom** (**CEDEROM**).

Ce nouveau mot français sera donc introduit dans le dictionnaire de l'Académie française sous la forme et la définition suivantes : «**céderom** (nom masculin adapté du sigle américain **CD-ROM** : disque optique de grande capacité dont la mémoire non altérable est programmée exclusivement pour la conservation, la lecture et la consultation des informations ou des données (textes, images, sons) qui y sont enregistrées)».

POUR BIEN PARLER

Ne pas employer **transparent** au sens de «translucide».

Est **transparent** ce qui se laisse traverser par la lumière et permet de distinguer

nettement les objets à travers son épaisseur. L'eau pure, par exemple, est transparente.

Ce qui est **translucide** laisse passer une lumière diffuse mais ne permet pas de distinguer les objets... le verre dépoli est translucide.

Ainsi des objets transparents et translucides laissent toujours passer la lumière, mais si le transparent permet de voir de l'autre côté, le translucide ne le permet pas...

Une nuance de langage et de sens.

DES MOTS ET TOUTE LEUR SUITE

Avec le mot **air** (**AIR**).

En latin le mot **aer** (**AER**) évoque l'idée de vent ou de souffle, et de nombreuses expressions françaises sont formées autour du nom **air**.

Être libre comme l'air, c'est être complètement libre, sans contrainte.

Recevoir le baptême de l'air : monter pour la première fois en avion.

Être en plein air : se trouver dans un lieu non abrité.

Changer d'air : aller dans un autre endroit.

Faire de l'air : partir, s'écarter. La comparaison on porte sur le déplacement d'air occasionné par un mouvement.

Et si quelqu'un ne manque pas d'air c'est qu'il a de l'audace... et il en fait, pour vivre, par exemple, de l'air du temps... n'avoir aucune ressource.

Avec le mot **air**, on qualifie aussi certaines attitudes.

Airs penchés : airs tendres et mélancoliques (se dit souvent ironiquement).

Avoir de l'air : paraître ou sembler. On peut aussi, n'avoir l'air de rien, ne rien manifester de son activité ou des ses intentions et agir.

On agit alors, comme on dit, sans en avoir l'air, familièrement parlant : mine de rien.

POUR BIEN PARLER

Tout ce qui concerne la médecine est médical : librairie, profession, études, etc.

Mais tout ce qui sert de remède est médicamenteux : plantes, herbes, potions...

Médical et médicamenteux, deux adjectifs se rapportant à la médecine... à ne pas confondre.

DES MOTS QUI SE RESSEMBLENT

Former et formuler.

Formuler, c'est rédiger en formule, énoncer d'une manière précise avec la netteté d'une formule. C'est déclarer. On formule des plaintes, des réclamations, une ordonnance médicale.

Quant à former, il a un sens plus atténué que formuler. Former, c'est en quelque sorte, concevoir, même sans extérioriser, sa pensée. Former des vœux, des souhaits, des désirs.

Former... formuler : deux verbes évoquant la même idée mais avec des nuances; le fait d'un bon langage !

SOCIÉTÉ

NOUS N'AVONS PAS LE DROIT DE LAISSER LE MAL GANGRENER NOTRE PAYS

(Suite de la première page)

Pasteur de l'Église catholique, qu'en dites-vous au nom de la Conférence épiscopale du Bénin (CEB) ?

Monseigneur Isidore de Souza : Rien de ce qui se passe de bon ou de moins bon dans notre pays, ne laisse les Evêques indifférents. Il faut d'abord nous convaincre de cela. C'est précisément pour cela que la Conférence épiscopale du Bénin est très attentive à la situation qui prévaut et partage l'inquiétude des populations. La criminalité, l'insécurité et la violence dans nos principales villes, sont intolérables. C'est pour tout cela que les Evêques se sont préoccupés de la question, pour que nous cherchions ensemble les voies et moyens de remédier au mal dans tous ses aspects, en éveillant nos consciences.

La «Croix du Bénin» : Devant ce que d'aucuns ont appelé apathie ou tolérance, complicité ou inertie des forces de sécurité publique, les Béninois en sont passés à une justice privée. C'est cela le pneu, l'essence, le feu. C'est cela les mutilations. C'est cela la vindicte populaire, une justice expéditive rendue par des foules anonymes et surexcitées. Qu'en pense la Conférence épiscopale du Bénin ?

Quelles en seraient les causes selon elle ?

Mgr Isidore de Souza : La Conférence épiscopale du Bénin a, avant tout, une responsabilité religieuse et morale. Son devoir est d'être attentive à tous les aspects d'un problème, si grave soit-il. Elle essaie de sensibiliser aux insuffisances sans chercher des boucs émissaires. De plus, il ne faut pas transiger sur les principes pour faire plaisir à la colère, même expliquée, des populations. Toute vie est sacrée, et puis ne perdons pas de vue notre souci de construire une société de droit. La vindicte populaire risque de déboucher sur la loi de la jungle. Il faut absolument l'éviter, tout en s'attaquant aux causes.

La «Croix du Bénin» : La violence est là aujourd'hui dans le pays. Et l'insécurité aussi. Cette insécurité qui nous assiege est de deux sortes. L'une, comme banale, est l'insécurité des biens. L'autre nouvelle, exceptionnelle et effrayante est l'insécurité des personnes.

Comment les appréciez-vous au regard des sources spirituelles et morales des actes humains ?

Quelles seraient, selon vous, les causes de ces horreurs qui interrogent notre conscience ?

Mgr Isidore de Souza : Vous avez raison... Nous sommes en face de deux formes d'insécurité. Mais, à notre avis, aucune n'est banale, même si l'atteinte à la vie des personnes est plus grave. Tout le monde a droit au respect de ses biens et il est souhaitable de tout faire pour que chacun en ait un minimum pour vivre. Mais la vie de chacun est sacrée. La banalisation du meurtre et des assassinats est inacceptable. Il nous faut réfléchir ensemble aux causes de ces maux que sont le chômage, mais aussi la quête du gain facile et la faiblesse de l'éducation familiale qu'accompagne l'extension de nos villes. Il faut dire aussi qu'il y a une circulation trop facile des armes liées aux guerres civiles qui fragilisent notre continent.

La «Croix du Bénin» : A vous écouter, Excellence, il est aisé de noter que l'ordre social et son progrès doivent toujours tourner aux biens des personnes, puisque l'ordre des choses doit être subordonné à l'ordre des personnes et non l'inverse. Et pour y parvenir, il me semble qu'il faut travailler non seulement au renouvellement des mentalités et entreprendre de vastes transformations sociales, mais aussi et surtout lutter

simultanément contre les causes de l'injustice sociale. Qu'en dites-vous ?

Mgr Isidore de Souza : C'est vrai, il nous faut être bien préoccupés des problèmes sociaux de notre pays qui ont des causes économiques, mais aussi des causes morales. On ne prend pas assez en compte cet aspect des choses. Il n'y a pas de vols nobles et d'autres qui ne le seraient pas. De toute façon, la violence et le crime sont condamnables, mais la corruption tolérée ou facilitée en fait aussi le lit. Il faut combattre la corruption.

La «Croix du Bénin» : La responsabilité de chacun de nous, autorités des tous ordres et populations confondues selon vous devant tout cela, Excellence.

Mgr Isidore de Souza : Il nous faut donc tous assumer nos responsabilités dans l'honnêteté, dans le respect du droit et des personnes, quels que soient leur âge et leur catégorie sociale. Nous n'avons pas le droit de laisser le mal gangrener notre pays. C'est à ce devoir que les Evêques veulent nous sensibiliser : éducateurs, agents de la sécurité, hommes politiques... Notre pays a besoin de paix et de sécurité pour progresser. Agissons pour cela et prions pour cela...

Propos recueillis par Barthélémy A. Cakpo

COMMUNIQUÉ

DE LA CONFÉRENCE ÉPISCOPALE DU BÉNIN
présenté par S. Exc. Mgr Paul K. Vieira,
Evêque du Diocèse de Djougou



Frères et Sœurs en Christ
et vous tous hommes et femmes de
bonne volonté, nous compatriotes.

Fidèle à ses traditions, la Conférence Episcopale du Bénin vient de tenir ses assises du mois d'octobre à Porto-Novo, du dimanche 20 à ce mercredi 23 octobre 1996.

Réunis pour parler de la vie de nos Eglises, c'est aussi un devoir pour les Pasteurs que nous sommes d'être à l'écoute des événements et des interpel-

lations de la vie de notre peuple et de l'histoire de notre pays.

C'est donc encore notre mission d'éveilleurs de conscience qui nous pousse, une fois de plus, à nous adresser à vous.

Notre grand désir, en effet, c'est de sauvegarder dans ce pays ce qui fait sa chance, sa richesse première et sa fierté : la paix et la cohésion !

Or nous constatons que cette paix et cette cohésion sont dangereusement désormais menacées par une recrudescence de la violence qui s'installe non seulement dans les villes, mais étend ses méfaits jusque dans les villages les plus reculés de notre territoire. Toute notre population, nous le savons, est très préoccupée et inquiète. Nous venons vous dire que nous le sommes avec vous. Voilà pourquoi face au banditisme organisé, aux vols à main armée, aux meurtres, mais aussi face à la vindicte populaire ou à l'habitude de se faire désormais justice soi-même, nous voulons vous rappeler les principes qui peuvent nous aider à recréer un climat de confiance, et à nous mobiliser pour enrayer la violence de nos actes, de nos mentalités, et partant, de notre pays.

Nos traditions africaines béninoises ont toujours considéré la personne humaine et sa vie comme des valeurs sacrées méritant respect, protection et défense...

Nous n'ignorons pas toutes les raisons qui peuvent engendrer l'envie et l'habitude de voler : la faim, le chômage mais aussi la paresse, la jalousie, l'amour du gain facile et rapide... Nous savons que les autorités compétentes, malgré des efforts réels mais encore insuffisants, sont

débordées et n'arrivent pas à maîtriser la situation. Mais au nom de nos traditions africaines béninoises, et pour nous chrétiens et chrétiennes au nom de notre foi, nous venons vous rappeler que la Personne humaine est un bien inaliénable, qu'elle mérite respect dans sa dignité et dans ses biens. Par conséquent, si voler est un mal à combattre et à éradiquer, tuer et même tuer le voleur est aussi un mal. La solution paraît simple : qu'on ne vole plus et on ne tuera plus les voleurs !

En vérité, nous devons tous nous mobiliser pour retrouver cette ère où le Béninois et la Béninoise seront encore en paix et en sécurité partout sur notre territoire national. Nous en appelons donc à toutes les bonnes volontés pour faire retrouver à notre pays sa renommée de terre d'accueil, de paix et de sécurité.

Que les autorités de ce pays ne baissent point les bras ; qu'elles intensifient leurs efforts et les étendent partout, et surtout, qu'elles se rendent crédibles en étant efficaces ! Qu'elles n'oublient pas non plus leur devoir de vigilance et de guetteurs pour prévenir ! A-t-on vraiment raison de laisser passer sur les écrans des salles de cinéma et de la télévision tous les films ? A-t-on besoin de dire et de montrer à tout le monde comment procèdent les voleurs, et d'étaler, à la face de tous, les astuces les plus sophistiquées pour voler ? Nous ne devons pas minimiser en cette matière la mauvaise influence des mass-médias incontrôlés.

Nous sommes aussi conscients du caractère délicat de la mission des forces de l'ordre face aux nouvelles exigences de notre démocratie ; nous savons aussi qu'elles n'ont pas toujours eu les moyens de leurs actions. Mais qu'elles ne démentent

point et fassent tout pour démentir les soupçons de complicité et d'inefficacité qui planent sur elles.

Nous invitons de même les organes du pouvoir judiciaire à relever aussi le défi en révisant des rouages peut-être trop compliqués et qui paraissent lents et injustes aux yeux de certains.

Mais l'effort et la vigilance du gouvernement, des forces de l'ordre et des organes du pouvoir judiciaire seuls ne suffisent point.

Que nos familles redeviennent le creuset de l'éducation au respect de la personne humaine, du bien d'autrui, à l'honnêteté, à la paix et au pardon.

C'est notre société toute entière qui doit en cette grave circonstance faire son examen de conscience... C'est chaque conscience personnelle qui doit s'interroger : que pouvons-nous faire, que devons-nous faire pour que disparaissent de notre pays les vols, le banditisme, la vindicte populaire, la violence sous toutes ses formes ?

Autant de questions sur lesquelles nous aurons bientôt l'occasion de revenir avec vous pour continuer ensemble la réflexion.

Mais déjà, aujourd'hui encore nous vous disons :

convertissons-nous et notre Bénin vivra de nouveau en paix et en sécurité.

Porto-Novo, mercredi 23 octobre 1996,

La Conférence épiscopale du Bénin

RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION...

UNE VISITE DU CARDINAL GANTIN AU CENTRE DE BRÉSILLAC D'ABOMEY-CALAVI

Le 19 septembre 1996, Son Éminence Bernardin Cardinal Gantin, Préfet de la Congrégation des Évêques et Doyen du Collège des Cardinaux, S. Exc. Mgr Isidore de Souza, Archevêque de Cotonou et S. Exc. Mgr André Dupuis, Nonce Apostolique venaient rendre une visite surprise aux membres de la première Assemblée de la «Fondation Afrique» réunis le 18 au 27 septembre 1996, au séminaire Centre de Brésillac près d'Abomey-Calavi.

UN PEU D'HISTOIRE : HIER...

Pour comprendre l'importance de cette réunion et de cette visite du Cardinal, repreneons un peu l'histoire.

Les Pères des Missions Africaines sont arrivés sur la Côte du Bénin au siècle dernier, apportant la Bonne Nouvelle de l'Évangile. Pendant des dizaines d'années, des missionnaires ont quitté leur pays pour venir poser les bases de ce qui est devenu aujourd'hui l'Église en Afrique. Les missionnaires se veulent témoins de la dimension de l'Église qui la pousse à aller vers l'extérieur, à se répandre toujours plus loin, ils sont signes de l'universalité de l'Église.

Pendant longtemps, la Société des Missions Africaines, qu'on appelle aussi la S.M.A., a recruté ses membres en Europe ou en Amérique du Nord. Puis à Kampala, le Pape Paul VI lançait le défi : «désormais, vous êtes en Afrique vos propres missionnaires».

ET AUJOURD'HUI...

En 1983, au cours de son Assemblée Générale, la Société des Missions Africaines décidait d'ouvrir ses portes aux Africains. Rapidement, des jeunes se sont présentés venant de différents pays d'Afrique. À l'intérieur de la S.M.A., ils ont été regroupés dans ce qu'on appelle la «Fondation Afrique», tout comme il y a la Fondation Asie, la Fondation Pologne ou la Fondation Argentine. Après un temps, ces «Fondations» deviendront «Provinces» tout comme il y a la Province d'Irlande, la Province de Lyon, la Province des USA ou la Province d'Italie etc.

Conséquence des décisions de l'Assemblée de 1983, le 8 décembre 1988, le Cardinal Gantin, entouré des Évêques, venait inaugurer officiellement le «Centre Brésillac» près d'Abomey-Calavi sur la route de Houéto. Mgr de Marion Brésillac est le fondateur des Missions Africaines. Prêtre du Diocèse de Carcassonne dans le sud de la France, il a rejoint la Société des Missions Étrangères qui l'a envoyé comme missionnaire aux Indes. Nommé Évêque de Coimbatore, après 12 ans de mission aux Indes, il se porte volontaire pour annoncer la Bonne Nouvelle de l'Évangile aux peuples d'Afrique qui ont plus besoin de missionnaires. Le 14 mai 1859, il débarquait à Freetown en Sierra Leone. Moins d'un mois et demi plus tard, le 25 juin, il mourait, ainsi que ses quatre premiers compagnons, emportés par une épidémie de fièvre jaune.



Au Centre Brésillac : Son Éminence le Cardinal Gantin avec des Pères SMA : P. Brusegan du Centre Brésillac et P. Richaud, Supérieur régional SMA.

Le Centre Brésillac a pris le nom du Fondateur des Missions Africaines pour que ceux qui rentreront dans la S.M.A. n'oublient pas combien cet homme a aimé l'Église et l'Afrique au point de lui donner sa vie.

Le Centre Brésillac est le lieu où les candidats S.M.A. font ce qu'on appelle l'année spirituelle. C'est une année de discernement et de choix au milieu des études qui préparent au sacerdoce. Après neuf mois, ils se présentent librement à la S.M.A.

et après discernement la Société des Missions Africaines les admettra à prononcer leur premier «Serment» pour devenir ainsi membres de la S.M.A.

Depuis l'ouverture du centre Brésillac en octobre 1988 à ce jour, 82 jeunes africains se sont présentés pour être admis dans la S.M.A. 14 d'entre eux ont déjà fait leur serment permanent et sont prêtres ou diacres et 43 ont fait leur serment temporaire et poursuivent leurs études de théologie. Ils viennent de dix pays différents d'Afrique, tant francophones qu'anglophones. Le Bénin est présent avec un prêtre, Donatien Djohossou, ordonné l'an dernier à Azovè et qui est actuellement missionnaire dans une banlieue d'Accra, au Ghana. Il est suivi de quatre étudiants en théologie.

UNE ASSEMBLÉE

Le temps étant venu, ces jeunes membres de la S.M.A. se sont rassemblés autour du Supérieur Général, le Père Daniel Cardot, et de son Vicaire Général. Ils se sont assis ensemble et ont réfléchi aux orientations que doit prendre la Fondation Afrique.

Ainsi, pendant dix jours, du 18 au 27 septembre, les membres permanents et des délégués des étudiants, en tout 21 membres de la Fondation Afrique, se sont en quelque sorte réappropriés les décisions et les orientations de la dernière Assemblée Générale des Missions Africaines tenue à Rome en avril et mai 1995. Ils y ont apporté leur sensibilité d'Africains.

ENCOURAGÉE PAR LE CARDINAL

C'est ainsi que le 19 septembre 1996 le Cardinal Gantin, Mgr de Souza et Mgr Dupuis venaient encourager les jeunes membres de la Fondation Afrique à mettre leurs pas dans les pas des premiers missionnaires des Missions Africaines venus apporter la Bonne Nouvelle de l'Évangile sur la Côte occidentale d'Afrique il y a maintenant 137 ans.

L'Assemblée de la Fondation Afrique est terminée, chacun est reparti vers la tâche que lui a confiée le Seigneur.

Mais le centre Brésillac n'est pas vide pour autant. Il s'anime de nouveau. Une nouvelle année spirituelle commence. Douze jeunes candidats se présentent. En ajoutant les trois Pères chargés de la formation, la communauté regroupe douze nationalités, ce qui permet à chacun de s'habituer à rencontrer l'autre dans la différence de culture, dans la prière, la réflexion et le travail; chacun tentera d'écouter et de discerner les appels du Seigneur.

Le centre Brésillac sera toujours heureux d'accueillir ceux et celles qui désirent en savoir plus sur la S.M.A.

*Loïc de la Monnerie
Supérieur du Centre Brésillac*

ORDINATION DES SEPT NOUVEAUX PRÊTRES À LA PAROISSE SAINT-MICHEL DE COTONOU

Dans la matinée du samedi 26 octobre 1996 en l'église Saint-Michel de Cotonou, S. Exc. Mgr Isidore de Souza, Archevêque



de Cotonou a ordonné prêtres de Jésus Christ, sept (7) fils de son Diocèse pour le service de l'Église universelle. Il s'agit des Abbés :

- Antoine Mètin de la paroisse de Toffo ;
- Justin Agossoukèvi de la paroisse Notre-Dame de miséricorde de Cotonou ;

- Théophile Akoha de la paroisse Saint-Michel de Cotonou ;
- Maurille Akpovo de la paroisse Saint-Paul de Ouidah ;
- Rogatien Hounkpatin de la paroisse Saint-Paul de Ouidah ;
- Donatien Amédji de la paroisse Bon-Pasteur de Cotonou et
- Pio Armand Hounyèmi de la paroisse Saint-Jean Évangéliste de Zinvié.

La messe de la circonstance a été célébrée par LL. EE. NN. SS; Isidore de Souza, Archevêque de Cotonou, Georges Rol, Professeur au grand Séminaire sis à Ouidah et une cinquantaine de prêtres.

Y ont pris part, des autorités politico-administratives, des religieuses, des séminaristes, des parents et amis des ordinands ainsi qu'une foule impressionnante de fidèles. Sur tous les visages se lisait une joie mêlée d'émotion.

Nous reviendrons dans notre prochaine édition sur cet événement d'Église.

RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION...

QUATRE NOUVEAUX CAMILLIENS AU SERVICE DES MALADES

«Heureux serez-vous, si une larme, un soupir, une bénédiction de ces pauvres malades vous accompagnent au tribunal de Dieu».

Le jeudi 12 septembre 1996, dans la maison de formation Saint-Camille de Ouidah (Ouèssè-Sébanou) quatre novices ont fait leurs professions religieuses dans la communauté camilliennes du Bénin : Il s'agit des frères Marino Valentin Allognon du Diocèse de Cotonou, Hospice Ephrem Kuassi Hounyémè du Diocèse de Cotonou, Cocou Aristide Vissienon du Diocèse d'Abomey et de Anani Adovi Antoine Akoué de l'Archidiocèse de Cotonou.

UNE FORMATION HUMAINE

Les aspirants camilliens suivent une formation aussi bien spirituelle qu'intellectuelle et morale. En effet, avec le niveau terminal, commence une année de spiritualité dans la maison de formation de Ouidah, suivie d'une année au séminaire propédeutique de Porto-Novo, de deux années de philosophie au grand séminaire Saint-Gall de Ouidah et d'une année de noviciat au Burkina Faso à la suite de laquelle le novice fait sa profession religieuse et est accueilli dans l'ordre de Saint Camille. Ici celui qui décide de rester frère suit une année de théologie et une formation technique; mais pour celui qui continue vers le sacerdoce, il lui faut quatre années de théologie avant d'être ordonné prêtre.

Pour ce qui nous concerne aujourd'hui, c'est l'émission des premiers vœux après l'année de noviciat.

LITURGIE DE LA PAROLE

Il est revenu à son Exc. Mgr Christophe Adimou, archevêque émérite de Cotonou

HOMÉLIE DE MGR CHRISTOPHE ADIMOU

Frères et Sœurs en Christ, nous venons d'écouter avec l'attention qui convient, les 3 lectures proposées pour la liturgie de la Parole de cette Fête de profession religieuse de quatre Novices Camilliens. Sous forme de brève méditation nous allons survoler rapidement chaque lecture pour en souligner et retenir l'essentiel.

Le passage du livre de Jérémie nous montre clairement certaines réalités que nous devons retenir pour notre gouverne personnelle.

— Dieu n'improvise pas ! Dans l'ordre de la création et de la Rédemption, dans l'ordre de notre vocation et de notre mission individuelles, chacun de nous, depuis toujours, c'est-à-dire de toute éternité se trouve présent dans la pensée, dans l'omniscience de ce Dieu Créateur et Sauveur, de ce Dieu plein d'amour, de miséricorde et d'attention pour chacun de nous bien avant notre conception dans le sein de notre mère.

S'il en est ainsi, nous n'avons aucune raison fondée de vivre dans la peur puisque rien ne peut nous arriver sans sa volonté ou sa permission. Il faut noter aussi que notre totale confiance en Dieu ne doit ignorer en aucune façon le prix que Dieu attache à la vertu de l'humilité de la véritable humilité qui n'est autre chose que le sens aigu que nous gardons de nos limites, de notre incapacité à partir de nous-mêmes, de nous seuls dans la pauvreté originelle de notre contingence sans référence à l'Unique Absolu, l'Unique Nécessaire : Le Dieu de Jésus Christ !

L'humilité, vertu si chère au Christ «Doux et Humble de Cœur» nous introduit de plein pied à la deuxième lecture dans laquelle St Paul déclare notre totale dépendance de Dieu dans l'ordre de notre être et de notre agir. «



De gauche à droite, les novices : Aristide Vissienon, Antoine Adovi Akoué, Hospice E. Hounyémè et Valentin M. Allognon.

de présider l'Eucharistie. Il fut entouré de vingt six (26) prêtres parmi lesquels le révérend père Georges Hounyémè, vicaire général du Diocèse de Parakou et du Père supérieur Pietro Santoro, représentant du supérieur général provincial.

Dans son homélie, riche en enseignements, Mgr Christophe Adimou s'est apesanti sur le passage du livre de Jérémie (1, 4-10), en soulignant : «Dieu n'improvise pas !... nous n'avons aucune raison fondée de vivre dans la peur puisque rien ne peut nous arriver sans sa volonté ou sa permission». De la deuxième lecture, / Co 1, 26-31, Il parlera de l'humilité qui est le vrai moyen pour rejoindre Dieu, «notre totale confiance en Dieu, ne doit ignorer en aucune façon le prix que Dieu attache à la vertu de l'humilité, qui n'est autre chose que le sens aigu que nous gardons de nos limites, de notre incapacité à partir de nous-mêmes, de nous seuls dans la pauvreté originelle, de notre contingence sans réfé-

rence à l'Unique Absolu, l'Unique Nécessaire : le Dieu de Jésus Christ». Poursuivant son homélie, Mgr Adimou déclare : l'Évangile nous donne l'occasion de situer brièvement l'institut de Saint Camille, l'ordre des serviteurs des malades, dans son vrai cadre sur le plan générique et particulièrement sur le plan spécifique en réservant à son charisme l'attention qu'il mérite.

Le prélat a saisi l'occasion pour remercier, au nom de l'Église qui est dans l'Archidiocèse de Cotonou et de son archevêque, les frères camilliens pour tout ce qu'ils font par l'accomplissement quotidien de leur charisme au bénéfice de ce peuple. Pour finir, il s'est adressé en particulier aux nouveaux profès : «Quant à vous qui allez émettre vos premiers vœux, je vous renouvelle l'assurance de mes prières. Votre constitution, c'est votre vademecum, aimez-la, vivez-la».

PROFESSIONS RELIGIEUSES

«Nous demandons la miséricorde de Dieu et la grâce de Le servir plus fidèlement en suivant l'esprit de saint Camille dans notre famille religieuse». Voilà l'expression de leur désir. La prière de consécration faite au Seigneur, les novices se sont individuellement présentés devant le célébrant, Mgr Adimou. Et c'est alors que chacun a émis sa formule de profession. Il s'engage devant l'archevêque émérite, devant son supérieur, le père Pietro Santoro, devant les frères et toute la communauté chrétienne à vivre les conseils évangéliques (pauvreté, chasteté, obéissance) et promet à Dieu de servir pour un an, les infirmes, même au péril de sa vie selon la constitution et les dispositions générales de l'Ordre des serviteurs des malades; il signe le document de la profession à l'autel.

Après L'engagement, les nouveaux profès reçoivent l'habit religieux avec la Croix de couleur rouge en signe de leur consécration dans la famille des Camilliens et de leur donation aux infirmes. Des acclamations qui accueillent les nouveaux profès vêtus de leur habit de religieux. Le supérieur général procède alors à la remise de la constitution et les dispositions générales de l'ordre de Saint Camille pour le témoignage de la miséricorde de Dieu dans le monde de la santé; le service du Christ dans le malade, et pour l'assistance des plus pauvres.

Que le Seigneur aide ces nouveaux profès à vivre fidèlement leur engagement pour atteindre la Charité parfaite.

Brice Oulinsou
Séminariste

C'est grâce à Dieu en effet nous dit St-Paul que vous êtes dans le Christ Jésus, qui a été envoyé par Lui pour être notre sagesse, pour être notre justice, notre sanctification, notre Rédemption. Ainsi celui qui veut s'enorgueillir qu'il mette son orgueil dans le Seigneur. Ici l'invocation qui surgit naturellement à l'esprit est celle-ci. O Jésus doux et humble de cœur, rendez mon cœur semblable au Vôtre !

L'Évangile nous offre l'occasion de situer brièvement l'institut de St Camille, l'Ordre de Serviteurs des Malades, dans son vrai cadre sur le plan générique et particulièrement sur le plan spécifique en réservant à son charisme l'attention qu'il mérite.

De l'Évangile donc je voudrais retenir simplement 4 phrases qui ne peuvent pas ne pas interpeller les Camilliens que vous êtes déjà et que d'autres vont devenir.

1°) Jésus ressuscité dit aux onze Apôtres : «Allez dans le monde entier.

2°) Proclamez la Bonne Nouvelle à toute la création.

3°) Les Apôtres imposent les mains aux malades et les malades s'en trouveront bien.

4°) Le Seigneur travaillait avec eux, et confirmait la Parole par les signes qui l'accompagnaient.

Ces quatre phrases me font penser à votre constitution et singulièrement aux 3 premières parties sur les 6 qui forment tout le volume. J'apprécie beaucoup pour la densité de sa doctrine : Dogme et Morale. Notons aussi l'apport spécifique des Camilliens au service pastoral de l'Église Universelle dans la pratique quotidienne du Commandement nouveau, comme «Serviteurs des Malades», c'est-à-dire «Serviteurs de Jésus Christ présent dans les malades, parce que présent en tout homme à qui il a voulu

rester semblable en toute chose, excepté naturellement le péché.

Et ce service du prochain malade, pauvre, méprisé, marginalisé à qui Jésus s'identifie. Le Camilien s'engage à l'accomplir jusqu'au sacrifice de sa vie s'il le faut; telles sont les exigences propres au charisme du religieux camilien.

Chers Frères Camilliens, au nom de l'Église qui est dans l'Archidiocèse de Cotonou, et au nom de Mgr l'Archevêque, je saisis cette heureuse occasion, pour vous féliciter et vous remercier pour tout ce que vous êtes, pour tout ce que vous faites par l'accomplissement quotidien de votre Charisme, au bénéfice de ce peuple, dans l'œuvre si appréciée, «des Services de la pastorale de la santé» qui depuis ces dernières années, prend rang parmi les diastères romains !

Je suis heureux de m'acquitter spécialement et solennellement de ce devoir de reconnaissance à votre égard. Je suis d'autant plus heureux que je le fais en présence du Très Révérend Père Provincial qui a généreusement accepté de mettre à la disposition de l'Archidiocèse de Cotonou la première équipe de Frères pour une fondation camillienne chez nous.

Remercions le Seigneur d'avoir béni, très largement l'œuvre en lui assurant de la relève pour les lendemains durables et efficaces.

Quant à vous qui allez émettre vos premiers vœux, je vous renouvelle l'assurance de mes prières pour la joie de la fidélité et de l'attachement à votre belle constitution.

La Constitution, c'est votre Vade-mecum : Aimez-la, Vivez-la.

Pour finir, je vous confie tous et chacun à la grâce du Seigneur par l'intermédiaire de Marie et de St Camille: bonne fête et Sainte joie !

† C. Adimou

NATION — JUSTICE

EN MARGE DES ÉTATS GÉNÉRAUX DE LA JUSTICE

(Suite de la page 7)

comment les documents de mise à la retraite de deux magistrats. Ils peuvent être retenus par ailleurs au niveau de l'État s'ils ont des fonctions électives. Dans ce cas ils sont obligés d'attendre la fin de leur mandat avant de partir. Par exemple un magistrat à la Cour Constitutionnelle tout en prenant sa retraite en tant que magistrat demeure conseiller jusqu'à la fin de son mandat.

La «Croix du Bénin» : Des décisions judiciaires, dit-on, s'achètent au Bénin. Mais l'on dit moins que c'est un problème de déontologie qu'on ne dit que c'est un problème lié à l'insignifiance des rémunérations.

M. le ministre, les rémunérations vont-elles être revalorisées dans un proche avenir?

— M. le ministre, donner à un fonctionnaire un traitement qui le mettrait à l'abri de la tentation est absurde car la tentation qui vient de l'extérieur se greffe sur une suggestibilité intérieure, seule fautive. Ne serait-il pas préférable de tenir surtout les magistrats par la responsabilité et de faire de l'inspection judiciaire une véritable police de l'institution judiciaire ?

M. Ismaël Tidjani Serpos : La question de la corruption dans l'administration, d'une manière générale, comprend plusieurs volets dont le volet insuffisance de la rémunération. La vertu d'ailleurs a un prix. Mais il y a aussi la déontologie des professions de la justice. Deux personnes mises dans les mêmes conditions ne réagiront pas de la même manière. Cela s'explique par ce que les Anglais appellent le «background» éducationnel de chacun. C'est pourquoi la déontologie a effectivement un rôle important à jouer. Le troisième aspect est lié au contrôle que l'Administration devrait assurer. Vous mettez un agent à un poste de décision. A défaut du contrôle minimum nécessaire, quels que soient le niveau de la déontologie, la qualité et la rémunération de celui-ci, la tentation peut arriver. A cet effet, nous avons pris un certain nombre de dispositions. Le nouveau décret portant organisation et fonctionnement du ministère de la justice a transformé l'inspection des servi-

ces judiciaires où on garantit les magistrats dont on ne savait plus quoi faire en une inspection générale des services judiciaires. Fort de l'expérience accumulée pour avoir passé moi-même au moins deux (2) ans dans ce service, j'ai décidé, dès mon arrivée à la tête de ce ministère, que la justice dispose d'une inspection générale. Ceci pour assister les magistrats et le personnel judiciaire dans le travail qu'ils effectuent. Aussi, ce service se veut être un organe de correction et de contrôle au niveau de l'appareil judiciaire. En gros, il faut, au-delà, assurer une formation permanente aux magistrats et au personnel judiciaire outre la rémunération qui, elle seule, ne suffit pas. Indépendamment donc des structures de contrôle et d'encadrement, la déontologie et la morale de chaque profession doivent être mises en exergue. Autrement dit, ce n'est pas toujours en termes financiers que le problème se pose. Le magistrat comme par le passé, doit bénéficier d'un certain nombre d'avantages qui ne se chiffrent pas nécessairement pas en espèces sonnantes et trébuchantes, mais lui confèrent dans la société un certain prestige et serviraient en même temps de contraintes sociales sur lui. Aujourd'hui et malheureusement, le magistrat ravalé à un niveau très bas, n'a plus une très haute idée de la profession qu'il est appelé à exercer.

La «Croix du Bénin» : La Constitution en ses articles 18 et 19 interdit et puni les actes de torture et les sévices dégradants ou humiliants. Cependant ils sont officiellement pratiqués dans les centres de détention (commissariats de police, brigades de gendarmerie et autres). Le justiciable ne connaît pas ses droits face à l'institution policière qui commet les plus graves abus d'autorité et de droit. Quelles sont les mesures prises par le ministre de la justice pour mettre fin à cet état de chose? Quels seraient, selon vous, les moyens d'assurer la sécurité et la sûreté des justiciables ?

M. Ismaël Tidjani Serpos : Vous posez là une question très intéressante en ce sens qu'on ne peut édifier un État de droit sans assurer la défense, la promotion des Droits de l'Homme et l'intégrité physique de la personne humaine. Autant de choses affirmées par notre Constitution. Le ministère dont j'ai aujourd'hui la responsabilité, à un grand rôle à jouer quant au respect de la défense et de la promotion des Droits de l'Homme. Le ministère de la justice, aujourd'hui, s'est vu accolé les Droits de l'Homme. Ce qui n'est que la traduction dans les faits d'une volonté politique du Chef de l'État et de toute l'équipe qui l'entoure de faire de cette question une priorité dans le renforcement de l'État de droit au Bénin. Dès ma prise de fonction et sur la base du nouveau décret portant organisation et fonctionnement du ministère de la justice, j'ai fait créer une direction des Droits de l'Homme. Mais il ne suffit pas de mettre en place des structures. Une direction des Droits de l'Homme, de combien de personnel peut-elle disposer ? La société civile doit, elle aussi, s'emparer de ses droits pour les dé-

fendre. C'est pour cette raison qu'après les États généraux, nous allons initier au niveau du ministère au cours de l'année 1997, une campagne de vulgarisation des Droits de l'Homme pour laquelle sont déjà favorables un certain nombre d'organismes internationaux. Elle aura pour objet la traduction et la vulgarisation, en langues nationales, des différents textes fondamentaux des Droits de l'Homme. Cette campagne se fera sur toute l'étendue du territoire national en association avec la presse, et comportera la formation des formateurs et, graduellement, on ira jusqu'au niveau le plus bas. En effet, nous sommes à Cotonou, alors que la violation des Droits de l'Homme se fait partout. La justice, elle, n'est pas représentée partout. C'est pourquoi nous pensons qu'il faut outiller les populations pour qu'elles s'emparent elles-mêmes de leurs droits et les défendent. Il faut donc procéder à ce sujet à une opération d'information, d'éducation et de communication.

La «Croix du Bénin» : L'opinion publique considère les prisonniers comme des sous-hommes dont le lot doit être la souffrance. Pensez-vous qu'il soit raisonnable de faire perdre des années de sa vie à un homme sous prétexte de punition ? Pensez-vous qu'il soit humain de le rendre inutile à la société alors que la société l'assume encore ?

— La prison ne devrait-elle pas être remplacée par des mesures ou peines de rééducation qui profiteraient à la société offensée sans aggraver le condamné ni le rendre associatif ?

M. Ismaël Tidjani Serpos : Les prisons existent partout et répondent à la nécessité d'assurer un minimum de sécurité dans toute société. Les déviances sociales sont justes les produits de la société. Avec la crise économique aggravée par celle de l'emploi, la délinquance s'est accrue dans notre pays. Chaque société organise sa propre défense. Et la forme de défense adoptée par la plupart des civilisations est la mise à l'ombre de ceux de ces éléments qui sont en marge des règles convenues. Ceci étant, les mettre à l'ombre ne peut constituer une fin en soi. Il est nécessaire, dans la mesure où les gens sont condamnés pour un temps donné, de les aider à se resocialiser. Aujourd'hui nous ne pouvons pas dire que nos prisons répondent à cette aspiration. Ce ne sont que des «endroits» où les gens sont isolés. Mais aucun travail de fond ne permet de dire que les prisonniers peuvent être récupérés après avoir purgé leurs peines. Ce qui est sûr c'est que l'amendement n'est pas assuré au niveau de nos prisons. C'est pourquoi nous avons estimé qu'un certain nombre de prisons devraient être rasées. La prison civile de Cotonou, à défaut d'être rasée, devrait être reconstruite ailleurs, avec des objectifs bien précis. Construite pour quatre cents (400) prisonniers, la prison civile de Cotonou a une population carcérale qui tourne autour de mille deux cents (1.200). La vie y est devenue intenable et l'espace y est très concentrationnaire. Les maladies y sont en terre conquise en raison de la promiscuité. Les femmes, les enfants, les récidivistes et les délinquants primaires se chevauchent. Dans

ces conditions, il est difficile de parler de resocialisation et d'amendement des prisonniers. C'est pour cette raison que nous estimons qu'il faut déplacer cette prison. Faire de ce qui est là une maison d'arrêt pour des personnes en attente de condamnation. Et celles qui sont condamnées, astreintes au travail pénitencier et sur lesquelles on doit polariser l'attention pour les préparer à se réinsérer, doivent rester dans des prisons fermes-ateliers où elles vont s'initier à des métiers, avec obligation d'apprendre à produire. Elles sortiront donc de là avec un métier pratique de telle sorte qu'on pourrait les soustraire de la tentation de replonger dans la criminalité. C'est là notre approche et il y a une étude que nous avons commandée pour bien appréhender la faisabilité de la chose.

La «Croix du Bénin» : M. le ministre, les États généraux auront-ils des suites ? Si oui, se feront-elles attendre ?

M. Ismaël Tidjani Serpos : Assurément, les États généraux de la justice auront une suite. Ce forum ne sera pas une rencontre de plus. Aujourd'hui, tous les Béninois s'accordent à dire que le succès de l'État de droit qui conditionne l'affluence des investissements étrangers ne deviendra une réalité durable dans notre pays sans une justice efficace, fiable, qui inspire confiance. C'est d'ailleurs devenu une exigence de tout le monde (les populations, les autorités et les partenaires au développement). Nous voulons que les États généraux aient une suite dans les plus brefs délais et je vous ai défini le cheminement que nous nous proposons de suivre. D'abord les réformes techniques à apporter, ensuite les dispositions pratiques à prendre et enfin la recherche de financement pour la réalisation de ces réformes. Avec le concours de tous les Béninois que je perçois déjà manifeste, nous devons pouvoir aller de l'avant.

Propos recueillis par
André Aimabou

REPONSE AU JEU
OCTOGONE DES ÉTATS
de la page 5

ÉTHIOPIE

REPONSE AU JEU
GRILLE D'AFRIQUE À DÉCODER
de la page 5

1 = N — 2 = E — 3 = I — 4 = G
— 5 = R — 6 = P — 7 = S — 8 = V —
9 = U — 10 = A — 11 = T — 12 = L
— 13 = C — 14 = D — 15 = M —
16 = B — 17 = F — 18 = O — 19 = H.

REPONSE AU JEU
LA CROIX
de la page 5

Horizontalement : FORCLOS —
FATUITÉ — TOUSSER.

Verticalement : FORTUNE — AC-
CUSER — VALISES

UN CADEAU QUI DURE.
UN CADEAU QUI INSTRUIT.

A UNE CONNAISSANCE,
OFFREZ
UN ABBONNEMENT A
"LA CROIX DU BENIN" ;

Un cadeau

- qui dure,
- qui favorise l'éducation permanente de la foi,
- qui nourrit les solidarités en Église,
- qui n'a pas son pareil chez nous,
- qui...
- qui...
- qui...

Dans ce
ganise les
les de la
l'Église», de
eu lieu du 3e
Plus origi
promue un
de spécialistes
ciale de l'Ég

POLITIQUE — DIPLOMATIE

REGARDS SUR L'AN 2000 :
QUEL AVENIR POUR LES GRANDS ORGANISMES
INTERNATIONAUX QUI GÈRENT LA PLANÈTE ?

Le général de Gaulle les appelait les «machins». Pourquoi, aujourd'hui, l'ONU, mais aussi l'OMS, l'UNESCO, le BIT ou l'ONUDI, sont-elles toutes ou presque en faillite ? Ces organisations, comme l'OTAN, ont été créées pour assurer le maintien de la paix dans le monde, pour promouvoir la stabilité des monnaies, faciliter le développement des pays pauvres, améliorer la santé, l'alphabetisation. Or, voici le Rwanda victime d'un génocide, la Somalie à feu et à sang, le Burundi guère mieux, la guerre en Bosnie, la prolifération du Sida, pendant que l'Afrique s'enfonce dans la misère et que de nouveaux bruits de botte se font entendre dans la région du Golfe. C'est un sujet sur lequel s'est penché Yves-Marie Laulan, spécialiste des institutions internationales et auteur de plusieurs ouvrages sur le Tiers monde.

A quoi ont servi ces organisations internationales ? A quoi peuvent-elles servir, eu égard aux gigantesques problèmes

ROME : LE SAINT-SIÈGE RECONNAÎT UNE « ASSOCIATION DES MISSIONNAIRES DE LA CHARITÉ POLITIQUE » PROMOUVOIR LES VOCATIONS CHRÉTIENNES EN POLITIQUE

Le Vatican a reconnu le 27 septembre 1996 l'« Association des Missionnaires de la Charité Politique », selon « l'Osservatore Romano ». Cette association privée de fidèles s'est donné deux objectifs : promouvoir et cultiver les vocations chrétiennes à l'engagement politique et développer les études en vue de l'approfondissement de la doctrine sociale de l'Église.

Le décret de reconnaissance, signé le 27 septembre par le Cardinal Eduardo Pironio, président du Conseil pontifical pour les Laïcs, en fait une « association internationale privée de fidèles, de droit pontifical, avec personnalité juridique », selon la nouvelle norme du droit canon, pour une durée «ad experimentum» de cinq ans.

Pour son président, Alfredo Luciani, cette reconnaissance est «un événement extraordinaire». La politique doit être conçue comme un service du bien commun, souligne-t-il, et elle doit être présentée aux fidèles laïcs comme une vocation, une voie de sanctification et d'évangélisation. Certes, «la bonne volonté et la connaissance des valeurs chrétiennes ne suffisent pas, écrit-il, car l'action politique est une action lourde de responsabilité et doit être efficace. À la spiritualité, il faut ajouter une grande compétence et du professionnalisme».

Dans ce but, l'association, organise les «Semaines internationales de la doctrine sociale de l'Église», dont la septième édition a eu lieu du 3 au 6 octobre à Crémone. Plus original : l'Association promeut un «Master international de spécialisation en Doctrine sociale de l'Église». (apic / imed / mp)

non résolus dont vont hériter les générations à venir ? Face aux gigantesques défis du XXIe siècle, conservent-elles encore un sens, une mission, une raison d'être ? C'est donc à un monde complexe qu'Yves-Marie Laulan s'attaque, en s'attachant au fait que, depuis la fin de la guerre froide, nous vivons une nouvelle ère de «mondialismes», comparable à celle de 1945. Voilà, en tout cas, près de cinquante ans que la plupart des organisations internationales ont été créées. Un demi-siècle offre un recul suffisant pour porter un jugement sur la façon dont les principales d'entre elles ont été en mesure d'accomplir leur mission et de répondre aux espérances dont elles étaient dépositaires, en matière de maintien de la paix, de développement économique ou de stabilité, ou encore de culture et de santé au plan mondial.

A propos de l'OTAN, on remarquera que, malgré la guerre de Corée, le blocus de Berlin, en dépit de l'interminable guerre du Vietnam, malgré la répression soviétique à Berlin-Est, en Pologne, en Hongrie, malgré la crise des euromissiles, à aucun moment la paix mondiale n'a sérieusement été mise en danger, sauf dans un cas : la crise des fusées de Cuba en 1962. Il en résulte qu'aujourd'hui encore, l'OTAN demeure le seul instrument militaire crédible au monde. On l'a bien vu pendant le conflit en Bosnie où seul l'OTAN a pu intervenir de façon efficace et décisive. Mais qu'en sera-t-il de l'avenir, alors que se pose le problème de son élargissement, et alors que la fin de la guerre froide et les bouleversements qu'elle a engendrés dans le monde exigent une réflexion nouvelle sur les organismes de défense qui, tant bien que mal, ont réussi à gérer un monde bipolaire depuis cinquante ans ?

L'ONU : INFIRMIER D'UNE PLANÈTE

Qu'en est-il de l'ONU ? Le jugement risque d'être plus nuancé. Dans la multitude de conflits qui parsèment la planète, l'ONU joue le rôle de juge de paix supplétif, fournisseur de gendarmes, de forces de police ou «d'huissiers internationaux». Comme l'écrit l'auteur de cet ouvrage, l'ONU «joue son rôle d'infirmer d'une planète toujours en ébullition, en un point quelconque du globe». Parfois décrié, ce rôle reste utile, même si son coût peut paraître parfois extravagant, et les résultats affligeants. En fait, la vraie question est de

savoir si une paix malmenée ou défigurée est sans doute préférable à pas de paix du tout. Mais qu'en sera-t-il de l'avenir ? Une organisation décriée, décredibilisée à la suite de l'affaire de Bosnie, et menacée par des coupes sombres dans ses budgets, sera-t-elle en mesure de jouer le rôle de figurant qui lui a été dévolu dans le règlement des conflits ?

Et le FMI ? Instrument intimement lié à l'évolution géopolitique du monde, il aura connu une histoire mouvementée, avec la guerre de Corée, puis celle du Vietnam qui a indirectement entraîné l'abandon des taux de changes fixes, l'effondrement du mur de Berlin et la chute de l'empire soviétique, mais aussi la crise pétrolière de 1974. Par définition, le Fonds reste naturellement orienté vers l'ouverture sur les marchés extérieurs et la libéralisation des échanges extérieurs. C'est pourtant là, pense Yves-Marie Laulan, que se situent, peut-être, avec la mise en question du libre-échangeisme, résultant de la montée du chômage, ses principales difficultés à l'avenir.

Sœur jumelle du FMI, la Banque mondiale a été créée, à l'origine, pour administrer l'aide américaine à l'Europe dévastée, mais elle s'est trouvée contrainte de se reconvertir vers une autre tâche. Celle-ci fut vite trouvée. Le développement du Tiers monde est devenu dans les années 50 la grande affaire de l'Occident, surtout après la mise en route du processus de décolonisation dans les années 60. En plus de 40 ans, la Banque a déboursé près de 300 milliards de dollars, environ 150.000 milliards de F CFA répartis sur toute la planète, depuis la réalisation du TGV japonais jusqu'à la construction d'une clinique ophtalmologique en Inde. Elle prévoit de dépenser encore 200 milliards de dollars, environ 100.000 milliards de F CFA sur les dix années à venir afin de répondre aux besoins d'un nombre croissant de pays (Chine et pays de l'Est en particulier). Mais quel sera son avenir ? Question non dénuée d'intérêt quand on sait qu'avec la croissance de la population mondiale, la problématique de la Banque a changé à la fois de dimension et de nature. Avec l'apparition de trois millions d'êtres humains supplémentaires sur la surface du globe, la limitation des naissances, la protection de l'environnement ainsi que l'amélioration de l'état sanitaire des populations prennent désormais le pas sur les projets d'irrigation, de construction routière ou de grands barrages.

L'OMS EN PANNE

Si, en matière de maintien de la paix, l'OTAN, et dans une certaine mesure l'ONU, peuvent se prévaloir de quelques dividendes, si le FMI et la Banque mondiale peuvent se créditer des résultats non négligeables, le bilan des autres organisations à caractère universel est beaucoup

plus incertain. En ce qui concerne la santé dans le monde, le bilan de l'OMS en regard des objectifs affichés, paraît douteux. La dégradation de la situation sanitaire des pays en développement relativise les résultats obtenus par l'action de l'OMS. Même dans les pays développés, le tableau n'est pas totalement satisfaisant.

Il est significatif de voir réapparaître dans les pays riches des maladies que l'on croyait disparues, telles que la tuberculose aux États-Unis. De plus, on doit noter la persistance de maladies meurtrières, troubles cardio-vasculaires, cancer du poumon, dans les pays développés, et cela en dépit des actions de prévention menées conjointement par l'OMS et les services de soins nationaux. Les pays développés offrent un paradoxe curieux, la part des dépenses de santé dans le Produit intérieur brut (PIB) de ces pays ne cesse de croître alors que leur situation sanitaire tend plutôt à se dégrader. Un constat de carence qui s'aggrave depuis les années 80 avec l'apparition du Sida.

Bref, l'avenir des organisations internationales pose problème à l'aube du XXIe siècle incertain. Fort peu connues du grand public, elles constituent un monde clos, fermé sur lui-même, difficile à pénétrer. De leur efficacité, dépendra, en partie, la sécurité d'une planète difficile à saisir.

Pierre Delmas (MFI)

Yves-Marie Laulan, *La Faillite des «Machins»*. Ed. Les Belles Lettres, Paris 1996.

NEW-YORK : LE SAINT-SIÈGE A SIGNÉ LE TRAITÉ INTERDISANT LES ESSAIS NUCLÉAIRES

Le Saint-Siège a signé le 24 septembre 1996 aux Nations unies, à New-York, le traité sur l'interdiction globale des essais nucléaires, adopté par l'Assemblée Générale de l'ONU le 10 septembre dernier.

À cette occasion, Mgr Renato Martino, observateur permanent du Saint-Siège aux Nations unies, a relevé : «L'avis du Saint-Siège dans le domaine des armes nucléaires est que l'arrêt des essais et du perfectionnement de telles armes, le désarmement et la non-prolifération sont des aspects extrêmement liés et doivent être réalisés au plus vite sous contrôle international. C'est une étape vers le désarmement général et complet, auquel devra s'associer sans tarder la communauté internationale dans son ensemble».

(apic / imed / mp)

ECONOMIE — DEVELOPPEMENT

LA BATAILLE DU CACAO LES PRODUCTEURS ONT-ILS GAGNÉ LA BATAILLE ?

En décidant d'autoriser l'introduction de graisses végétales dans la composition du cacao, la Commission européenne s'est attirée les foudres des pays producteurs de cacao, qui pourraient perdre plusieurs centaines de millions de francs. La proposition de la Commission doit encore être approuvée par le Conseil des ministres de l'Union européenne et le Parlement de Strasbourg. Le comité du Codex Alimentarius, chargé de définir la composition de différents produits alimentaires, quant à lui, a rejeté le remplacement du cacao par les graisses végétales. Mais le dossier sera réouvert en 1998.

C'est le 17 avril dernier que la Commission européenne a adopté la proposition de Martin Bangermann, responsable des dossiers de l'industrie alimentaire, autorisant le remplacement partiel du beurre de cacao par des graisses végétales (jusqu'à 5%) dans la composition du chocolat. Une décision technique qui, pourtant, touche de plein fouet l'économie de bon nombre de pays en développement, en particulier en Afrique, partenaires de l'Union européenne.

Selon les spécialistes, un chocolat noir doit contenir au minimum 18% de beurre de cacao et 30% de matière sèche (poudre de cacao, qui, portée à une température entre 17 et 36 degrés, libère ses arômes), contre 26% et 43% pour un chocolat supérieur. Ainsi, au total, un chocolat, noir ou supérieur, doit contenir entre 40% et 70% de cacao. En voulant introduire des graisses végétales dans la composition de chocolat, la Commission européenne ouvre une brèche qui est jugée dangereuse à plus d'un. Ainsi, si la proposition de la Commission européenne est adoptée par le Conseil des ministres et le Parlement européen, un produit contenant du sucre, des émulsifiants, moins de 35% de cacao et beaucoup de matières végétales, essentiellement du

soja transformé afin de ressembler à du beurre de cacao, pourra s'appeler «chocolat» et être vendu sur le marché européen. Les adversaires de cette proposition affirment qu'il est très difficile de mesurer le pourcentage de graisses végétales dans le chocolat (normalement limité à 5%) et qu'une fois accepté le principe de la présence de ces graisses, les fabricants pourront augmenter ce pourcentage à 10, 15 ou même 25%.

En fait, l'affaire du chocolat divise l'Europe en deux. Dans les six pays membres fondateurs de l'Union (France, Allemagne, Italie et les trois pays du Bénélux), plus l'Espagne et la Grèce, l'appellation chocolat est uniquement réservée aux produits composés exclusivement à partir de poudre et de beurre de cacao. Chez les autres membres de l'UE (Royaume-Uni, Irlande, Danemark, Portugal, Autriche, Suède et Finlande), les produits qui contiennent 5% voire même 10% de graisses d'origine végétale à la place du beurre de cacao sont également appelés chocolat. La Commission européenne a choisi d'harmoniser les règles dans ce domaine, en acceptant les graisses végétales dans la composition du chocolat. Reste que la proposition de la Commission doit encore recevoir l'aval du Conseil des ministres de Quinze et du Parlement européen.

L'Association des industriels de la chocolaterie, de la biscuiterie, de la confiserie (Coabisco), qui s'est battue pour faire adopter cette proposition, estime que les conséquences de cette modification restent minimes et que la baisse maximale de la demande mondiale de fèves de cacao sera limitée à 60.000 tonnes, or le déficit de l'offre a été de 100.000 tonnes en 1994/95. Reste que ces chiffres sont contestés par les chercheurs indépendants, et l'Association internationale du cacao affirme que la baisse de la demande sera de 200.000 tonnes par an. Mais surtout, la proposition de la Commission européenne peut porter un mauvais coup aux économies de plusieurs pays africains, comme la Côte d'Ivoire, le Ghana ou encore le Cameroun, grands producteurs

de cacao. En effet, les spécialistes affirment que la perte pour les pays producteurs sera d'environ 1,8 milliard de FF soit 180 milliards de F CFA.

LA BATAILLE N'EST PAS TERMINÉE

Mais, la bataille du cacao n'est pas encore terminée. La France, qui veut défendre les intérêts africains producteurs du cacao, rejette le projet de la Commission européenne. De leur côté, lors de la dernière assemblée paritaire UE/ACP, qui s'est tenue fin septembre à Bruxelles, les 70 pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique ont refusé le projet de la Commission et ont demandé à celle-ci de prendre des mesures pour permettre aux sept États membres de l'Union (Royaume-Uni, Irlande, Portugal, Danemark, Autriche, Suède et Finlande) qui autorisent les graisses végétales de s'adapter progressivement à la directive européenne de 1973 en interdisant celles-ci. Reste que certains États africains, comme le Mali ou le Burkina Faso, qui sont producteurs de karité — un produit qui pourrait remplacer le cacao dans la composition du chocolat — défendent la position de la Commission européenne. La plupart des spécialistes affirment que l'introduction de graisses végétales dans la composition du chocolat ne profitera pas aux pays producteurs de karité, à peine moins cher que le cacao. «Les fabricants de chocolat achèteront des graisses végétales bon marché et s'adresseront en priorité aux pays asiatiques et non africains qui seront les grands perdants de toute modification des règles actuelles, même si les producteurs de chocolat supérieur continuent à utiliser uniquement du cacao», affirme un spécialiste.

En tout cas, les adversaires de cette proposition peuvent se réjouir. En effet, le Comité du Codex Alimentarius, qui définit la composition des produits alimentaires à l'échelle mondiale, vient de rejeter lors de la 16ème réunion qui s'est tenue fin septembre à Thun, en Suisse, l'introduction de graisses végétales dans la composition du chocolat. Les États-Unis, la France, l'Italie, la Belgique, la Hollande ont refusé toute modification de la composition du chocolat. Mais, le dossier sera réouvert en 1998. Un délai de deux ans qui devrait permettre aux pays producteurs de mieux préparer leur stratégie. Une rude bataille commence.

Stavosh Ghazj

UE/ACP : MAINTENIR L'AIDE AU DEVELOPPEMENT

«La coopération avec la Russie, les pays d'Europe centrale et orientale et ceux du bassin méditerranéen ne doit pas se faire au détriment des pays ACP». Une nouvelle fois, les représentants des 70 pays ACP (Afrique, des Caraïbes et du Pacifique), réunis en assemblée paritaire avec leurs collègues de l'Union européenne se sont plaint d'être les laissés pour compte de la politique d'aide au développement de l'Union européenne. Un avis partagé par certains députés européens. Ainsi, la députée britannique Glenys Kinnock a déploré que le projet du budget communautaire de 1997 qui prévoit une baisse de 53% des crédits affectés aux pays en développement, alors que ceux du bassin méditerranéen bénéficieront d'une augmentation de 100%. Les pays ACP craignent d'autant plus cette dérive que, contrairement à l'aide apportée par l'Union européenne aux pays méditerranéens (MEDA) et d'Europe centrale et orientale (PECO), l'aide qui leur est destinée ne figure pas dans le budget de l'Union et les États membres peuvent donc baisser leur contribution. Bref, l'utilisation de l'aide apportée aux pays ACP continuera à soulever bien des questions.

S.G.

ON N'OUBLIE PAS



C. ANYANWU DANS SA PRISON NIGÉRIANE

Il y a un an, l'association Reporters sans frontières lui avait décerné le prix de la Liberté de la presse. Quelque temps auparavant, le 4 juillet 1995, un tribunal militaire spécial avait condamné Christina Anyanwu, rédactrice en chef de l'hebdomadaire nigérian *The Sunday Magazine*, à la prison à vie. Sa faute : avoir publié un article de sa collaboratrice Comfort Obi reproduisant la liste de 19 personnes arrêtées après une tentative de coup d'Etat que le pouvoir prétendait avoir déjoué. L'arrestation juridique pour la journaliste dirige le pays depuis 1993 : «implication dans un putsch manqué, recel d'informations». Le 10 octobre, «les Juges» avaient ramené la peine à quinze ans de réclusion.

Depuis, cette femme de 46 ans, mariée et mère de deux enfants de 16 et 20 ans réfugiés aux États-Unis, se trouve derrière des barreaux. A près les locaux de la police de Shingisha à Lagos, elle est aujourd'hui détenue à la prison de Gombe, dans l'Etat de Bauchi, à l'est de Kaduna. Isolée dans une cellule individuelle, on lui interdit tout contact avec ses avocats ou sa famille. Outre la nourriture insuffisante et les conditions d'hygiène déplorables, elle n'a droit à aucun soin. Atteinte de la malaria en janvier dernier, elle n'a pu se soigner. A Vincent

NDLR

Le cas de cette consœur n'est rien d'autre que le reflet des traitements inhumains et dégradés d'un autre siècle auxquels se soumettent les hommes des mass-médias sur le continent africain en particulier. Incarcérations et détentions arbitraires, emprisonnements, assassinats, tel est le quotidien de ceux qui travaillent dans les mass-médias. Leur seul tort est d'avoir choisi d'informar, former et distraire; c'est d'avoir choisi de jouer de leur droit qui est la liberté d'expression et de parole.

Faut-il le rappeler, la personne humaine est inviolable et sacrée. Et le respect de l'intégrité de la personne sur le plan physique et morale, figure au sein des documents internationaux qui interviennent. Tous les États se sont aussi engagés à se jamais harceler bien qu'ils se sont adonnés à ces deux documents.

Il est grand temps que chacun de nous mette en pratique le respect scrupuleux des Droits de l'Homme, travaille au développement de la presse et des mass-médias en général en vue d'un développement harmonieux de l'homme et de tout l'homme, chacun sans laquelle aucun développement, mais celui de l'États n'est possible.

Nous en appelons à tous les hommes politiques pour qu'ils interviennent au plus tôt auprès des hommes politiques nigérian en vue de la libération de notre consœur.

SAVEZ-VOUS QUE

TRÉSOR NAZI LA SUISSE LEVE LE SECRET BANCAIRE

Le gouvernement fédéral suisse a donné son feu vert à un projet de loi qui lèvera le secret bancaire sur les avoirs des nazis ou de leurs victimes. Cette décision, réclamée depuis longtemps par le Congrès juif mondial et l'Association suisse des banquiers, est intervenue après la publication, à Londres, d'un rapport du Foreign Office affirmant que l'or des nazis a été transféré dans des banques, principalement suisses. Selon ce rapport, les nazis ont pillé dans divers pays européens plus de 550 millions de dollars en or, ce qui représente environ 275 milliards de F CFA. L'or volé atterri à la Reichsbank, la banque centrale allemande à Berlin, puis il partit en Suisse sans qu'aucune statistique officielle ne mentionne le passage de la frontière.

Une commission d'experts, formée d'historiens, de juristes et de politiciens, sera prochainement désignée pour entreprendre des recherches «exhaustives, définitives et transparentes» sur ces avoirs. Elle examinera aussi les documents se rapportant à tous ceux qui auraient pu recycler l'argent nazi ou se voir confier de l'argent des victimes du nazisme, comme les avocats, les gérants de fortune ou les compagnies d'assurances.